

Au lendemain de 32 centimètres

par Lucien LATULIPPE

L'activité était au ralenti dans la région de Québec, hier, au lendemain de la tempête qui s'est

soldée par une précipitation de 32 cm. La circulation s'effectuait difficilement.

Ainsi la majorité des écoles sont-elles restées fermées et les

jeunes en ont profité pour s'en donner à cœur joie dans la neige.

Les bureaux d'affaires et les magasins ont ouvert, mais la clien-

tèle était plutôt rare. A Lévis, le centre commercial Chagnon a dû fermer ses portes dans l'après-midi par suite d'une panne d'électricité causée par une défectuosité dans les câbles d'entrée. Les réparations ont été complétées hier soir.

Les bureaux du gouvernement provincial ont fermé hier matin et ceux du fédéral ont ouvert comme d'habitude. Bien des fonctionnaires sont arrivés en retard. Un certain nombre sont restés à la maison, profitant de la journée pour se remettre des courbatures causées par le pelletage.

A l'université Laval, certains cours ont été donnés dans l'après-midi seulement. Il va sans dire que bien des réunions prévues pour hier soir ont été contremandées.

Les transports publics qui avaient été passablement perturbés, dimanche, ont repris graduellement au cours de la journée. Tous les circuits d'autobus de la CTCUQ étaient en service dans l'après-midi. La Traverse de Lévis a également vu ses bateaux reprendre leur va-et-vient entre les deux rives.

Le déblaiement

Au cours de la tempête, les déblaiers ont tenté d'empêcher les rues de fermer, mais la tâche fut difficile et certaines artères sont devenues impraticables. Toute la machinerie disponible a été lancée dans la mêlée, dimanche soir, et le déblaiement s'est poursuivi toute la nuit. Ainsi, hier matin, la majorité des rues étaient-elles ouvertes, mais étroites.

Il faudra au moins trois jours pour venir à bout de toute la neige à condition qu'aucune précipitation importante ne vienne contrecarrer l'allure des déblaiers. La météo prévoit de la neige pour demain soir.

L'ingénieur J.-G. Parent, de Charlesbourg, estime à quelque \$80,000 le coût de l'enlèvement et du soufflage de ces 30 cm dans les rues du grand Charlesbourg. Dans plusieurs rues de cette ville, les maisons disparaissent quasiment sous la neige. Demandez aux citoyens de la rue Guy ce qu'ils en pensent.

Dans la région de Québec, des centaines d'autos abandonnées dans la tourmente ont nui au déblaiement. A lui seul, le poste Québec-Métro a dû faire remorquer quelque 150 véhicules sur les principales artères.

Par contre, hier soir, le service provincial d'information sur l'état des routes rapportait que toutes les routes étaient ouvertes dans l'Est du Québec, mais que la chaussée était enneigée et, parfois, étroites. La route 138, à partir de Baie-Comeau vers l'Est, était encore fermée en fin de soirée, mais elle devait être rouverte au cours de la nuit.

Tragédies

Deux personnes seulement ont péri au cours de cette violente tempête, la pire depuis le début de l'hiver en cours.

Rénauld Hamel, âgé de 28 ans, du 1384, rue des Monts, à l'Ancienne-Lorette, a péri lorsque sa chargeuse mécanique a été happée par un convoi de marchandises du Canadien National, vers 21h20 avant hier, à un passage à niveau privé près du boulevard Versant Nord, à Sainte-Foy. Son compagnon, Denis Goulet, âgé de 23 ans, de Saint-Augustin, s'en est tiré indemne.

La police de Sainte-Foy précise que M. Hamel travaillait pour la ville de Sainte-Foy. Avec sa pelle mécanique, il chargeait de sel des camions. La tragédie s'est déroulée alors que la visibilité était rendue nulle par la poudrière.

L'autre tragédie est survenue vers 20h15, avant-hier soir, sur la route 138 entre les Buissons et Pointe-Lebel. La Sûreté du Québec à Baie-Comeau précise que M. Rodrigue Bouchard, âgé de 38 ans, de Montréal, avait perdu la vie dans la collision de deux autos et que quelques autres personnes avaient été blessées.

Ailleurs

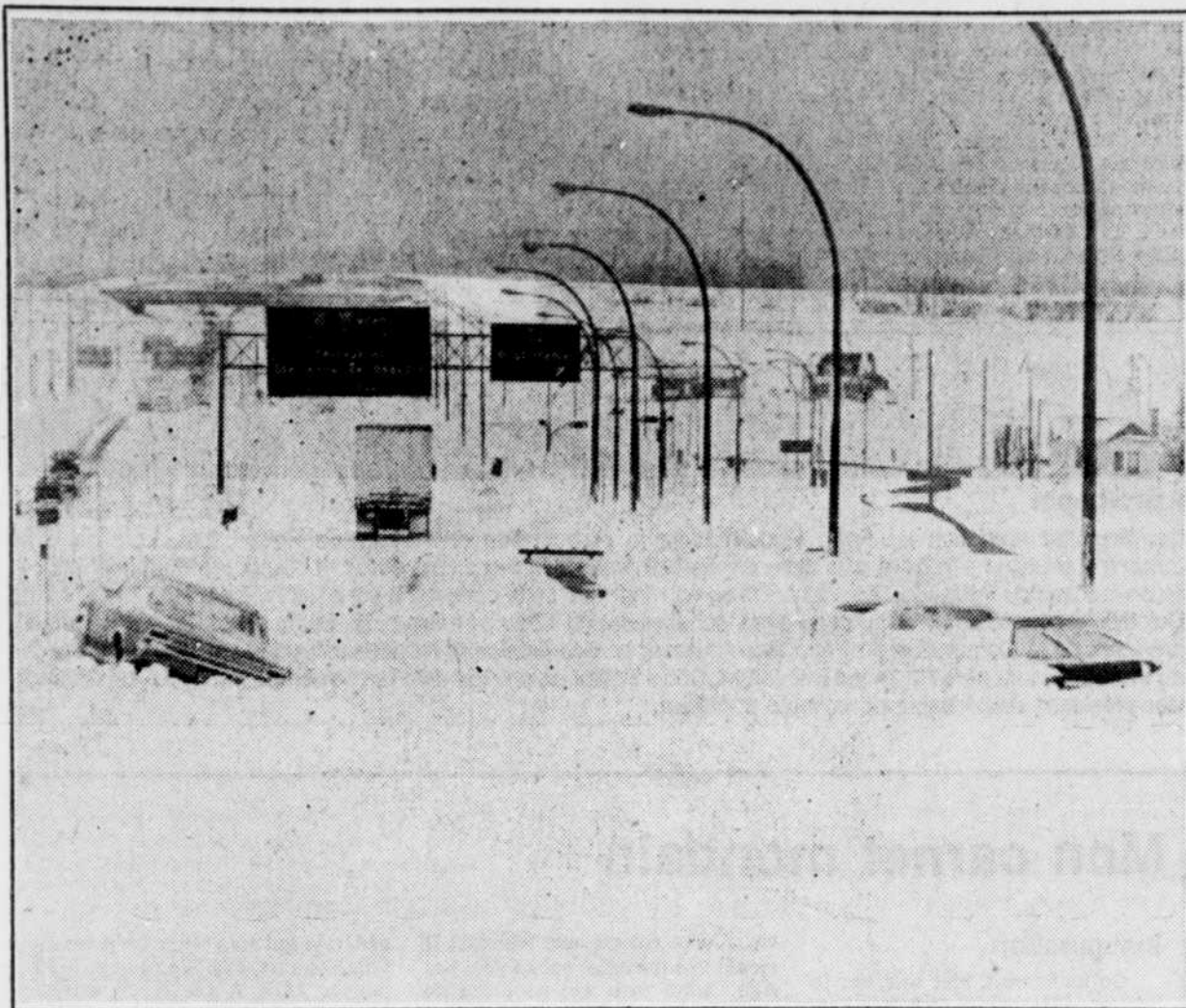
Une partie de la Beauce, jusqu'à Sainte-Marie, a essuyé autant de neige qu'à Québec. Dans la partie plus au sud, la neige a fait place à la bruine ou à la pluie.

Quelque 250 jeunes et leurs parents ont dû passer la nuit de dimanche à lundi à la polyvalente de Sainte-Marie où un centre d'hébergement temporaire a été dressé. La tempête les empêchait de rentrer à Québec.

Dans le Bas-du-Fleuve, la précipitation a été moindre. Le bureau d'Environnement Canada à Mont-Joli l'estime à 13 cm, avec des vents plutôt légers. Ainsi cette région a-t-elle pu mener, hier, sa vie normale.

La précipitation a par contre atteint 28 cm à Gaspé, soit de 20h45 avant-hier jusqu'à 13h, hier. Elle était accompagnée de vents moyens dont certaines rafales ont atteint 60 km. Hier soir, il tombait de la bruine et il y avait du brouillard.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la précipitation a été d'environ 20 cm. Les corps policiers ne mentionnaient aucune tragédie dans ce secteur du Québec.



Le Soleil, Gilles Lafond

De nombreux véhicules sont restés pris dans la tourmente, comme en témoigne cette photo prise sur le boulevard Henri-IV.

Un train déraile dans la tempête à Cap Saint-Ignace

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — La tempête a provoqué le déraillement d'un chasse-neige ferroviaire du Canadien National, hier matin, à 6h30, à Cap Saint-Ignace, à six milles à l'est de Montmagny.

Il n'y a eu aucun blessé et les dommages matériels ont été peu considérables. Toutefois trois convois de passagers de Via Rail ont subi d'importants retards.

Affecté au déblaiement de la voie ferrée, le convoi formé d'une charrette, de trois locomotives et d'un wagon de queue a quitté la voie sur une distance d'une centaine de pieds, par suite du bris d'un rail.

Autre déraillement à La Pocatière

La veille, samedi, à La Pocatière, quelques wagons d'un convoi de marchandises étaient également sortis de la voie ferrée. Une grue motorisée, venant de Campbellton, avait été dépêchée sur les lieux pour remettre les wagons sur rail.

L'équipement était donc disponible, à moins d'une

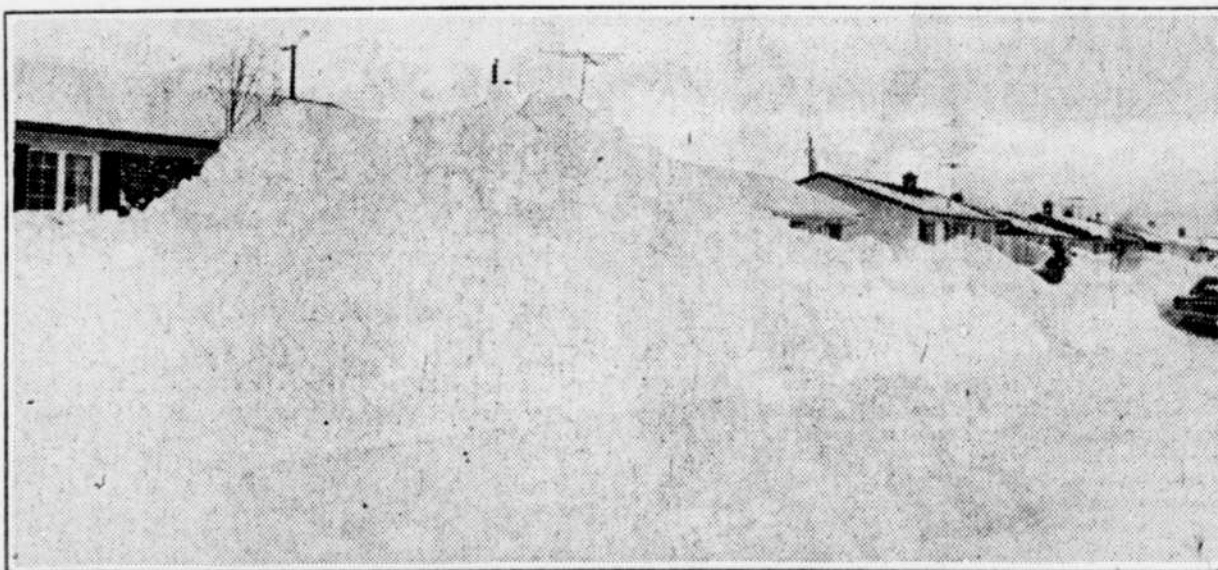
soixantaine de kilomètres, pour entreprendre la réparation et la remise en service de la voie ferrée à Cap Saint-Ignace.

Le travail des équipes d'entretien a toutefois été entravé par la tempête qui se poursuivait, hier, et des routes d'accès encore bloquées, à midi.

Dans les circonstances, les réparations n'ont finalement été terminées que dans l'après-midi, et la circulation ferroviaire n'a repris son cours normal qu'à 15h45.

Trains retardés

Les trois convois de passagers, qui ont encouru des retards allant de 13 à 16 heures, sont le Scotian, faisant le service entre Halifax et Montréal, qui a été immobilisé à Rivière-du-Loup, ainsi que deux trains qui avaient quitté Montréal en direction de la Gaspésie et des Maritimes, l'un la veille au soir, à 19h05, qui a été retenu à Saint-Charles de Bellechasse et l'autre, peu après minuit, qui a dû attendre à Montmagny.



Le Soleil, Gilles Lafond

De tels amoncellements de neige sont monnaie courante, depuis hier, dans la région de Québec. Le printemps est encore loin.

La prudence, première alliée des automobilistes québécois

par Lucien LATULIPPE

L'hiver n'est pas fini. Loin de là. La tempête de la dernière fin de semaine le rappelle aux automobilistes que la police tient à mettre en garde contre tout excès de confiance ou un laisser-aller dans le savoir-faire de la conduite en hiver, ce qui constitue le plus grand des dangers.

Le directeur de police de Québec rappelle aux habitués de la route que notre région est sujette au gel et au dégel successifs à ce temps-ci de l'année. La glace sous la neige est des plus sournoises.

Ainsi de plus grandes précau-

tions sont-elles à prendre. Il faut tenir une plus grande distance avec le véhicule qui précède et la vitesse doit être moindre que sur un pavé sec.

Six suggestions ont été émises par le comité du Conseil de sécurité nationale sur les risques de conduite en hiver.

1 — Il faut vérifier l'état des pneus. Un pneu usé a peu de traction dans la neige.

2 — Il est bon d'avoir à la portée de la main des chaînes robustes.

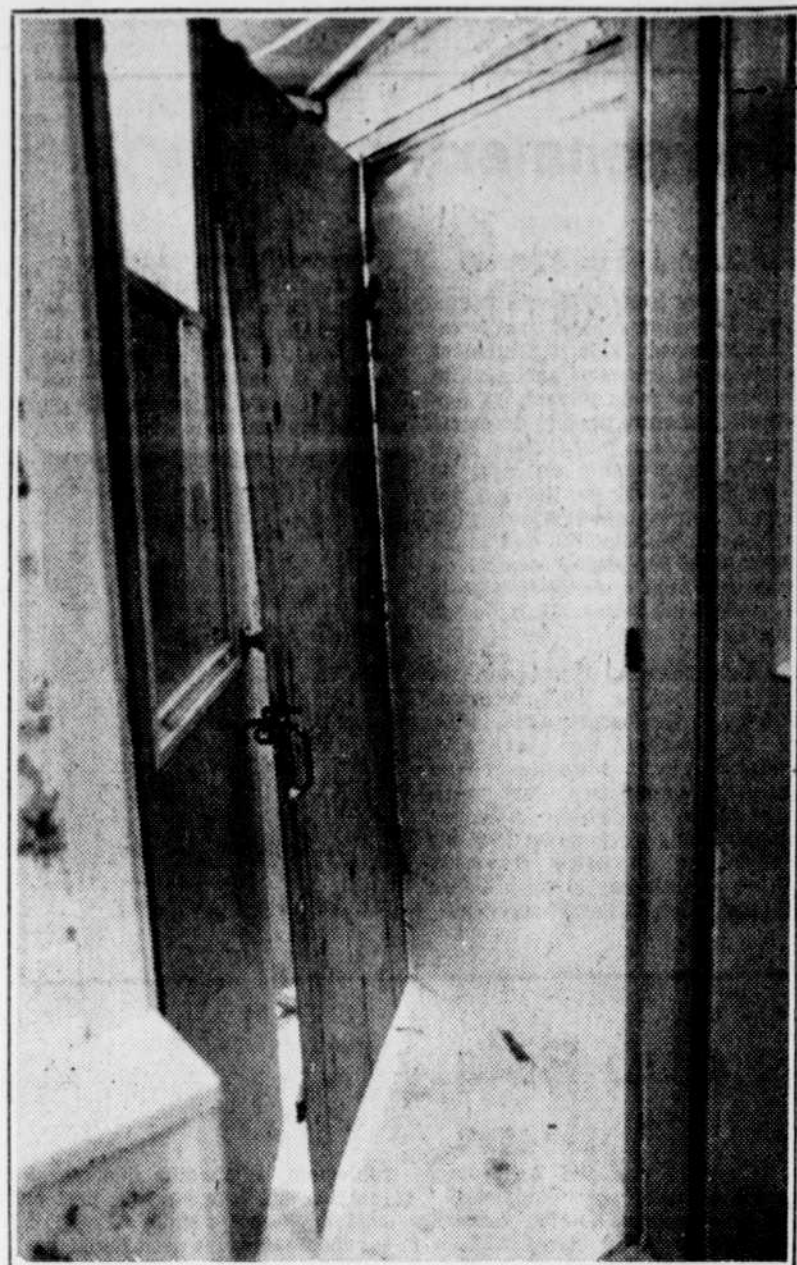
3 — En partant, on suggère de

vérifier l'état du pavé en accélérant et en freinant. Il faut réduire la vitesse en conséquence.

4 — Il est aussi à conseiller d'augmenter la distance avec le véhicule qui précède.

5 — Il est préférable de pomper les freins plutôt que d'appuyer à fond sur la pédale des freins.

6 — Il est essentiel de garder les vitres propres et libres de tout obstacle afin d'avoir une meilleure vision. Un bon lave-glace est utile, ainsi que des essuie-glace en bon état. Les phares doivent aussi être propres.



Le Soleil, Jean Vallières

Un mur de neige se trouvait derrière la porte de cette maison, à Bernières.

La Côte-Nord est frappée à son tour

par Gilles OUELLET

SEPT-ÎLES — La Côte-Nord a essuyé, hier, la tempête de neige qui s'est abattue sur le reste du Québec dimanche.

Les écoles, plusieurs bureaux, magasins et services publics, n'ont pas ouvert leurs portes, hier matin, en raison d'une abondante chute de neige, mais surtout à cause des vents violents qui ont balayé la région durant toute la journée. Des rafales atteignant les 105 km à l'heure ont été rapportées à Sept-Îles.

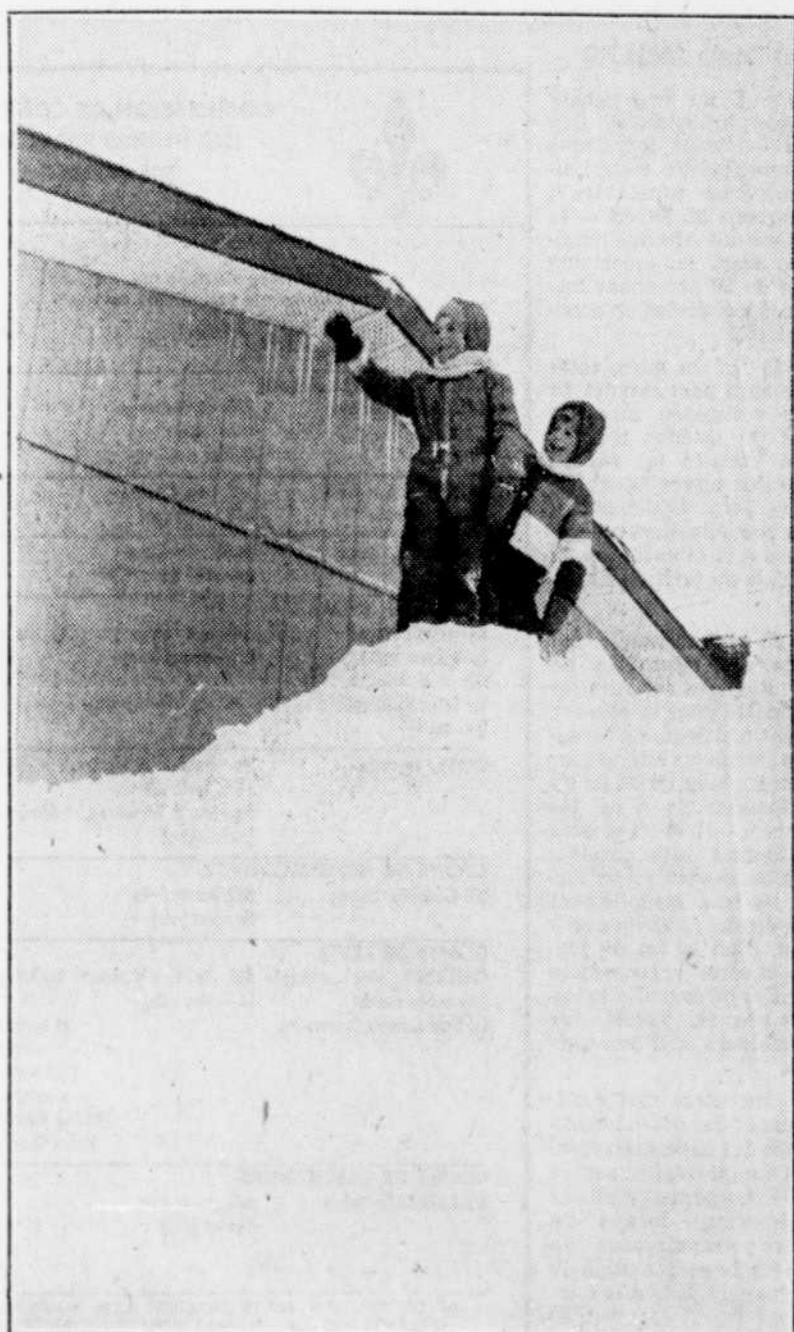
Des précipitations de 25 à 45 cm de neige furent signalées sur le territoire, principalement dans le secteur de Baie-Comeau et Haute-rive déjà enterré sous la neige.

Le service aérien interrompu dimanche soir entre Québec et la Côte-Nord devrait reprendre aujourd'hui.

Quelque 50 des 65 policiers-pompier de Sept-Îles ont été appelés à se rendre au travail, hier, soit pour combattre les flammes, soit pour se rendre sur les lieux d'accidents mineurs imputables surtout à l'état des routes.

Les différents corps de police rapportaient une perte de vie sur le territoire, hier. Plusieurs appels ont été lancés à la population pour ne sortir qu'en cas d'urgence.

Les services de météorologie se montraient moins généreux pour aujourd'hui, n'annonçant des précipitations de neige que de cinq à dix centimètres pour la Côte-Nord.



Le Soleil, Jean Vallières

Plus les bancs de neige sont hauts, plus c'est plaisant pour les enfants.

l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie-

Dans nos régions

De nouveau candidat libéral

VICTORIAVILLE — Défait lors de l'élection complémentaire fédérale qui s'était déroulée dans le comté de Lotbinière, le 16 octobre dernier, M. Jean-Guy Dubois sera encore le candidat officiel du Parti libéral dans cette circonscription lors des prochaines élections générales. Cette nomination a été confirmée par le ministre Marc Lalonde, responsable des candidatures. Au scrutin de l'automne dernier, Dubois s'était classé deuxième en recueillant 4,403 voix de moins que le créditiste Richard Janelle.

Congrès du PQ dans Lévis

LEVIS — La souveraineté-association sera le thème général des discussions au congrès du Parti québécois dans le comté de Lévis, le 24 février prochain, à la polyvalente de Lévis. Concernant la souveraineté, on examinera sa nature et ses applications et l'on citera des exemples d'associations d'États souverains, mentionne-t-on dans un communiqué émanant de l'association de comté. Au chapitre de l'association économique, on discutera notamment des formes générales d'association économique, de la libre circulation des marchandises, du mouvement des personnes, des mouvements de capitaux et de la monnaie.

\$1.8 million pour la voirie

RIMOUSKI — Le ministère des Transports du Québec doit investir plus de \$1.8 million dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, afin d'améliorer le réseau routier municipal. Tous ces travaux doivent être complétés durant les mois d'été, avant 1981, et ils seront financés à même un budget de \$12.7 million à l'ensemble du Québec pour diminuer le fardeau financier que représentent les travaux de voirie qui relèvent des municipalités. Dans le Bas-du-Fleuve, les subventions de cette année se chiffrent déjà à \$1.4 million. Il restera donc à verser \$371,000 au cours de 79-80 et 80-81. Pour l'ensemble de la province, le programme de cette année doit totaliser \$8.8 millions.

SOQUIP quitte la Gaspésie

GASPE — Il semble bien que la Société québécoise d'initiative pétrolière n'a pas l'intention de pousser plus loin ses travaux d'exploration, à Gaspé, après y avoir dépensé \$1.2 million. Les travaux se poursuivaient depuis cet été dans la région de Mont-Bercheville. Selon les informations diffusées par la société d'État, la quantité de pétrole localisée à cet endroit ne justifie pas une mise en exploitation coûteuse pour le moment. Le matériel de forage sera donc démanté près de Bougainville où l'on poursuivra les travaux d'exploration.

Investissement pour la Coop de pêche

CARLETON — La Coopérative des pêcheurs de Carleton doit bientôt conclure une entente commerciale avec un groupe d'investisseurs français et une société commerciale de Rougemont, selon les commentaires du gérant, M. Jean-Luc Poirier, lors de la dernière assemblée annuelle de l'organisme. La coopérative célèbre à cette occasion son 55e anniversaire de fondation. Le journaliste Pierre Provost, de Paspébiac, vient de publier l'histoire de ce groupe avec l'aide du ministère des Affaires culturelles du Québec. Le volume s'intitule "Contre vents et marées".

Inquiétudes dans le monde scolaire

THETFORD MINES — Dans une missive à l'adresse du ministère de l'Éducation, la Commission scolaire régionale de l'Amiante réclame le maintien de l'intégration du réseau des services de l'éducation aux adultes aux régionales. Cette démarche fait suite aux appréhensions des commissaires que le réseau tombe éventuellement sous la juridiction des cégeps. A l'appui de leur intervention, les commissaires soutiennent que les commissions scolaires régionales, contrairement aux cégeps, possèdent des ressources physiques et humaines couvrant l'ensemble du Québec.

Sans local communautaire

THETFORD MINES — Depuis les dernières Fêtes, la population du quartier Mitchell, à Thetford Mines, est privée du seul local communautaire qu'elle pouvait utiliser, suite à un bris dans l'installation de chauffage de l'école désaffectée Mitchell. La Commission scolaire de Thetford a déclaré que son budget ne lui permettait pas d'effectuer les réparations requises au coût de \$2,500. Elle a offert cependant de céder l'école au service municipal des loisirs pour le prix de \$1. La municipalité est sur le point de prendre une décision à ce sujet.

Construction à la baisse

VICTORIAVILLE — La ville de Victoriaville a émis 298 permis de construction d'une valeur de \$9,616,708 au cours de 1978, soit 51 de moins que l'année précédente, alors qu'elle avait accordé 459 permis représentant des investissements de \$9,616,708. Les secteurs résidentiel et commercial ont connu une baisse substantielle atteignant \$4,494,835 et \$1,456,960 respectivement, en comparaison de \$5,432,950 et \$1,963,065 en 1977. Heureusement, le secteur industriel et institutionnel a fait un bon bond important, passant à \$3,664,913 au regard de \$1,924,310 l'année précédente.

Ministre attendu

THETFORD MINES — La Caisse d'entraide économique de la région de l'Amiante sera l'hôte du ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, le jeudi 1er février prochain. Le ministre sera conférer à un dîner qui sera servi au club des Elans, à 18h30.

Demande de la Davie au gouvernement

Le rapport de la Société des traversiers doit être publié

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — Il n'y a pas que les travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon qui sont actuellement en colère contre le gouvernement du Québec, qui vient d'octroyer le contrat de construction de deux traversiers à Marine Industrie de Sorel. Les propriétaires des chantiers Davie ont sommé, hier, ce gouvernement de rendre public un rapport préparé par la Société des traversiers et selon lequel Davie se voyait favorisée.

"La décision gouvernementale a été prise à l'encontre de la recommandation de la Société des traversiers du Québec, qui avait recommandé l'adjudication du contrat aux chantiers Davie Ltée et ce avec motifs à l'appui", a déclaré, hier, l'ingénieur Marcel Lafrance, vice-président à la production aux chantiers Davie.

Les dirigeants de Davie se sont en effet adressés directement au premier ministre René Lévesque ainsi qu'au ministre des Transports, M. Lucien Lessard, en même temps qu'au président et directeur général de la Société des traversiers, M. Marcel Latouche.

Autre étude demandée

Davie demande en effet de publier le rapport technique et de confier à un bureau de spécialistes compétents et indépendants l'étude comparative des deux propositions, à la lumière des besoins et indications mises de l'avant par les représentants de la Société des traversiers.

Protestation du député B. Goulet

(PC) — Le député unioniste de Bellechasse, Bertrand Goulet, s'est élevé hier contre l'octroi d'un contrat gouvernemental de près de \$10 millions à Marine Industries de Sorel.

Dans un communiqué, M. Goulet souligne que l'octroi de ce contrat est un "choix politique scandaleux".

Le contrat de \$10 millions prévoit la construction de deux traversiers pour effectuer la liaison entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine, sur la rivière Saguenay.

Le contrat a été accordé à Marine Industries de préférence à Davie Shipbuilding, de Lauzon, à la suite d'un appel d'offres. Le gouvernement économiserait \$300,000 en choisissant la plus basse soumissionnaire, Marine Industries.

M. Goulet dénonce surtout le fait que la firme soroise est propriétaire du gouvernement, par le biais de la Société générale de financement—SGF.

Il note que les difficultés d'emploi sont beaucoup plus grandes à la Davie de Lauzon, où la situation est critique, qu'à la Marine Industries, où l'usine fonctionne déjà à pleine capacité.

"Conscients de la valeur de notre proposition technique et du très bas coût soumis pour parfaire cette proposition, notre chantier a dépensé plus de \$150,000, depuis le dépôt de notre soumission, pour développer ce projet. Ceci fut fait pour être en mesure de rencontrer les échéanciers de livraison rapide que nous avions mis de l'avant et pour garder à nos services les cadres qui, autrement, auraient été mis à pied.

"Si un tel contrat échappe à la Davie, le chantier fera face à un niveau d'emploi d'au plus 400 ouvriers en juin et devra se défaire de nombreux cadres oeuvrant dans le domaine technique d'ici quelques jours", ont déclaré les dirigeants du chantier naval de Lauzon, particulièrement dans la lettre adressée au premier ministre.

Plusieurs éléments

Davie allègue d'abord que, lorsque la Société des traversiers a demandé des soumissions publiées, non seulement pour la construction mais aussi pour la conception de ces navires, "il nous est alors apparu clair que le contrat serait alloué au chantier qui

proposerait le meilleur prix pour un navire qui rencontrerait le plus fidèlement possible les demandes de base écrites et expliquées par les représentants de ladite société.

"Or, nous affirmons que nous avons proposé un navire conforme aux exigences de notre client, qui a reconnu ce fait d'abord verbalement, puis dans son rapport soumis au gouvernement. Pour ce faire, notre chantier a dépensé plus de \$150,000. De plus, nous affirmons que le navire proposé par notre compétiteur est d'un calibre inférieur à notre proposition tant du côté capacité que stabilité et va à l'encontre des besoins exprimés et confirmés par les représentants de la STQ. Donc, pour considérer les prix comme critère de décision, le client doit donc donner une valeur juste et équitable aux différences techniques. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le comité d'experts pour arriver à sa proposition indiquant la préférence à la proposition des chantiers Davie de Lauzon."

Davie prétend en outre que le coût horaire pour les travaux supplémentaires était de \$1.35 moindre dans sa proposition. Enfin, sa troisième prétention est à l'effet que la livraison en 1979,

requis par la Société des traversiers et promise par les chantiers Davie, doit être considérée comme un autre élément positif pour Davie, "compte tenu des livraisons tardives proposées par notre compétiteur".

Ainsi, Davie demande non seulement la publication du rapport que des experts de la STQ ont déjà présenté au gouvernement, mais elle demande aussi qu'un organisme compétent et indépendant soit chargé de parfaire une étude complète de ce rapport et de tous les documents présentés avec les offres des deux compétiteurs et d'émettre enfin un rapport au ministre responsable.

Une étude semblable, pouvant être faite dans un temps assez court, selon Davie, permettra de confirmer ou d'infirmer le rapport déjà soumis au gouvernement et permettra aux ouvriers, cadres et administrateurs des chantiers Davie ou d'obtenir justice ou d'obtenir les données nécessaires qui leur permettront d'accepter une décision non favorable, a-t-il été clairement mentionné par Davie dans ses lettres adressées hier aux instances gouvernementales.

Les négociations échouent sur la question monétaire

par Gilles OUELLET

MURDOCHVILLE — La question des augmentations salariales demeure au coeur même du conflit de travail qui paralyse les mines de cuivre de Murdochville depuis le 17 octobre 1978.

Pendant que la compagnie Mines Noranda Ltée et le syndicat des métallos s'accusent mutuellement d'avoir rompu, dimanche, les négociations engagées pour renouveler la convention collective des 1,200 travailleurs miniers de Murdochville, les deux parties se disent prêtes à reprendre les pourparlers moyennant une contre-proposition sur ce point précis.

Dans un communiqué diffusé tard dimanche, M. Renaud Huot, porte-parole de Mines Noranda, rappelle que les deux parties se sont rencontrées dimanche pour discuter des conditions salariales, affirme que "les négociations ont été rompues suite au maintien de la position de la partie syndicale depuis le 17 octobre 1978".

Selon M. Huot, la compagnie a présenté quatre propositions monétaires depuis le début des négociations sans que le syndicat fasse de contre-proposition. La compagnie "est toujours prête à considérer toute nouvelle contre-proposition de la part de la partie syndicale", conclut le communiqué.

Rejoint hier soir à Murdochville, le représentant des métallos dans ce dossier, M. Romain Marin, a affirmé au SOLEIL que la rupture était attribuable à la compagnie "qui refuse de reconnaître le besoin d'un rattrapage salarial pour les travailleurs miniers de Murdochville".

Les métallos formulent "une demande très ferme" de \$1.44 l'heure pour rattraper les pertes encourues à deux reprises par les normes de la Commission de lutte à l'inflation. Ce rattrapage permettrait aux syndiqués de Murdochville de rejoindre les salaires que versent déjà la compagnie Noranda à ses employés de la région de Montréal, a dit M. Marin.

En plus, M. Marin a confié hier soir que le syndicat demande des augmentations de \$0.75 l'heure par année pour un contrat de deux ans. Cette réclamation est discutable, selon le représentant des métallos.

En tout et pour tout, sans parler de rattrapage, Mines Noranda Ltée a offert, le 10 janvier dernier, "des augmentations salariales se chiffrant à \$1.12 l'heure pour une entente collective de travail de deux ans se terminant le 31 décembre 1980", peut-on lire dans le communiqué publié dimanche soir.

Pour M. Marin, "cette offre ne vaut rien"; il a même dit craindre d'être "jeté à la porte" s'il s'avise de la soumettre à une assemblée générale des travailleurs miniers en grève.

Sous-traitance

Par ailleurs, les deux parties en sont venues à une entente, dimanche, sur la question de la sous-traitance, c'est-à-dire sur le travail confié à d'autres compagnies.

L'entente prévoit qu'aucun employé ne peut perdre son emploi en raison de l'octroi de travail à forfait. Des rencontres mensuelles seront tenues pour informer le syndicat sur le travail à forfait, et ce dernier pourra utiliser la procédure de grief et aller en arbitrage s'il n'est pas satisfait des explications patronales.

Cette question du travail à forfait, qui menace à la longue la sécurité d'emploi, était une priorité dans les négociations dans l'industrie du fer en 1978 sur la Côte-Nord.

Trois groupes

M. Marin a précisé hier que trois groupes de syndiqués sont en grève présentement à Murdochville: les mineurs de l'unité locale 6086 des métallos, les gardiens des barrières qui forment l'unité 8227 des métallos, et les employés de bureau qui se regroupent dans l'unité 8731.

Les deux premiers groupes ont déclenché la grève le 17 octobre pendant que les employés de bureau se joignaient au mouvement le 17 décembre.

D'après M. Marin, les trois groupes s'ajoutent dans cette lutte qui vise une amélioration générale des conditions de travail et de salaires.

C'est nous autres qui avons les prix les plus bas en ville OK... LA...

MODULES RECOUVERTS

SPECIAL

29⁹⁵

CHOIX DE COULEURS

CENTRE DU REMBOURREUR

QUEBEC
2090, boul. Ste-Anne, (Immeuble
aménagé Racine) 663-2961

LEVIS
55, rue Deltale —
833-7612

Facilités de paiement sur place si désirées - CHARGE, MASTER CHARGE



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

PROJET:
BOÎTES DE CARTON ONDULÉ
DOSSIER:
SP-198

Des soumissions pour la fourniture de boîtes de carton ondulé seront reçues au plus tard à 15.00 heures (heure locale), le 8 février 1979 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible gratuitement du lundi au jeudi (inclusivement) de 8.30 heures à 17.00 heures et le vendredi de 8.30 heures à 13.00 heures aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905, rue Delorimier
Montréal, Qué.
H2K 3V9

CENTRE DE
DISTRIBUTION
DE MONTRÉAL
7500, rue Tellier
Montréal, Qué.
H1N 3N7

CENTRE DE
DISTRIBUTION
DE QUÉBEC
2300, rue Einstein
Ste-Foy, Qué.
G1K 7N3

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou corporations pouvant réaliser l'entière fabrication au Québec, en utilisant des matières premières québécoises, et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.

Appel d'offres

Gouvernement
du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Service général des Achats

Projet	Description	Livraison
8779	3,000 plantes vertes naturelles	Québec
8780	940 rouleaux de pellicule réfléchissante à structure lenticulaire.	Québec, Qué.
Clôture des soumissions: 6 février 1979 à 15.00 heures		
8775	9,500 paires de pantalons	Montréal
8778	3,300 caisses de serviettes de papier 1,075 caisses de papier de toilette 260 caisses de gobelets jetables en papier	Différents endroits
Clôture des soumissions: 7 février 1979 à 15.00 heures		

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement,
Bureau des Appels d'offres,
1155 rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec, Qué. G1R 4X8, tél.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général

Gaston Ouellet

Ministère des Transports

Projet 1140-78-282 — Transport et entreposage de rubans magnétiques pour le service du traitement des données du ministère des Transports; le service s'effectuera entre le lieu d'entreposage et le 880 chemin Ste-Foy, Québec. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$1,000.00 ou chèque certifié: \$500.00. La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 av. boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 av. St-Cyrille, Montréal, P.Q., H2M 1L5. La réception des soumissions est faite à 700 av. boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15.00 heures

le mardi, 13 février 1979.

Le sous-ministre
Hughes Morrissette

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler · B

J.-Claude Picard élu maire de la nouvelle municipalité de Gallix

par Gilles OUELLET

du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — L'un des membres de l'ancien comité local, M. J.-Claude Picard, est devenu dimanche soir le premier maire de la nouvelle municipalité de Gallix, obtenant l'appui de 221 électeurs contre 207 voix pour son adversaire dans cette campagne électorale, M. Robert-A. Roy.

Par ailleurs, Mme Rosanne Portier, Mme Clothilde Lacroix et MM. Léo Méthot, Roger Marcoux, Aless Bell et Pierre Landry, presque tous des membres de l'équipe de M. Picard, ont été élus conseillers municipaux. Pas moins de 16 personnes avaient posé leur candidature pour devenir conseillers.

Selon le rapport du secrétaire des élections, Mme Mona Gagnon, quelque 441 des 1,000 électeurs inscrits sur la liste se sont présentés aux urnes, dimanche.

Dans une entrevue au SOLEIL, hier, le nouveau maire a déclaré que la construction d'une caserne pour les pompiers, la construction d'un centre communautaire et une solution au problème d'érosion causé par la rivière, constituaient ses premières priorités.

Ces dossiers sont déjà engagés: une entente existe entre Gallix et Port-Cartier pour le service contre les incendies et la caserne projetée coûtera quelque \$65,000.

Pour le centre communautaire, il s'agit d'un projet pour regrouper le bureau municipal, une bibliothèque, un gymnase et un bureau pour recevoir occasionnellement un médecin.

Enfin, concernant le problème d'érosion, la municipalité a reçu, le 19 décembre dernier, une promesse d'octroi de \$14,000 du ministre Yves Bérubé, pour construire une digue de

800 pieds, mettant ainsi fin à l'érosion de la rivière.

Ces projets devraient être discutés lors de la première séance du nouveau conseil prévue pour le 5 février prochain.

Rappelons que cette localité située presque à mi-chemin entre Sept-Îles et Port-Cartier a obtenu son autonomie municipale le 1er janvier dernier: autrefois, ce territoire était dirigé par un administrateur gouvernemental conseillé par un comité local consultatif.

Cette municipalité est essentiellement un milieu de villégiature avec une certaine vocation agricole. Ainsi, pour sa part, le nouveau maire est un maraîcher, ce qui est très rare dans le secteur de Sept-Îles. L'an dernier, M. Picard a cultivé plus de trois acres de sol et a fourni des légumes à un marché d'alimentation de Port-

Cartier; il compte tripler la superficie de son territoire cultivé cette année.

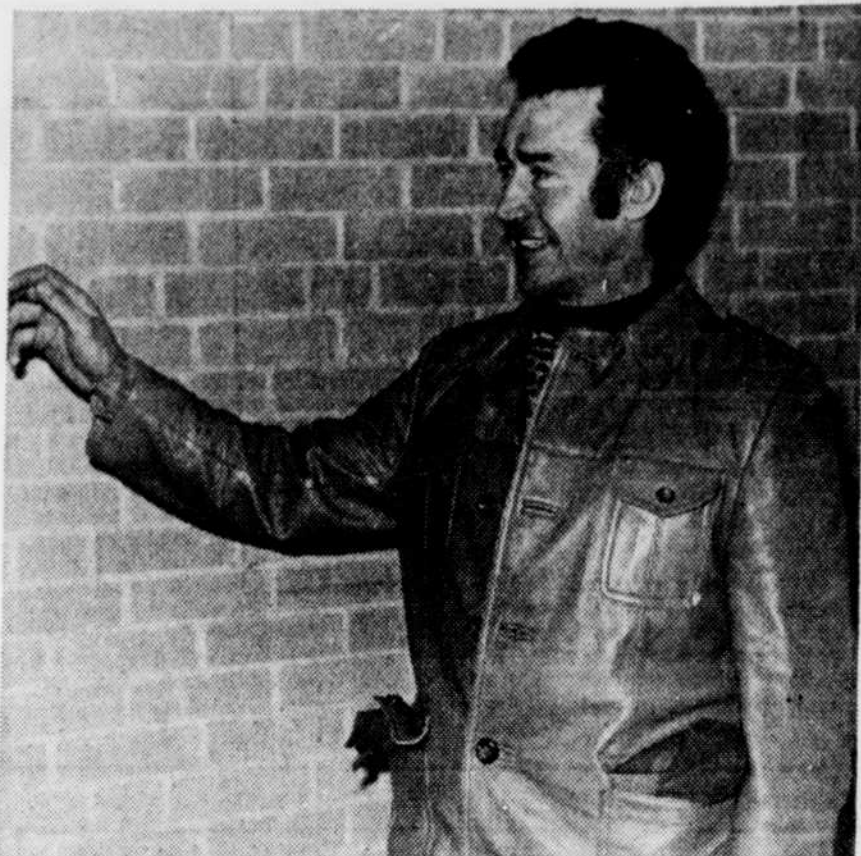
Moisie

Par ailleurs, 48 pour 100 des 700 personnes inscrites sur la liste électorale à Moisie, une nouvelle municipalité située à environ 16 milles à l'est de Sept-Îles, ont voté dimanche pour choisir six conseillers municipaux.

Sur les 11 personnes sur les rangs, MM. Pierre Barthelet, Henri-Paul Hamilton, Jean-Jacques Miville, Raymond Breton, Daniel Raymond et Martial Harvey, ont été élus.

C'est un fonctionnaire du ministère de la Justice, M. Ronald Poulin, qui fut élu maire de ce village, le 14 janvier dernier.

La première séance du nouveau conseil municipal a été fixée au 6 février prochain.



M. J.-Claude PICARD

Sept-Îles cherche des moyens d'attirer l'industrie

par Gilles OUELLET

du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — La ville de Sept-Îles est à la recherche de conditions et de moyens susceptibles de motiver l'industrie à venir investir dans la région de Sept-Îles et de Port-Cartier.

Le conseiller Bernard Doiron a piloté une résolution, à l'assemblée d'hier, pour former un groupe de travail chargé de soumettre des recommandations aux gouvernements de Québec et d'Ottawa visant l'amélioration des infrastructures régionales et attirer l'industrie.

M. Doiron a demandé l'ap-

pui des conseils municipaux de Sept-Îles et Port-Cartier, les Chambres de commerce des deux localités, puis la Corporation de promotion industrielle de Sept-Îles.

Interrogé sur l'absence de représentants du Conseil des ports nationaux sur ce comité, M. Doiron a reconnu "ne pas y avoir pensé" et il a

accepté de l'ajouter au groupe.

Par contre, M. Doiron ne croit pas opportun de faire appel aux Jeunes Chambres pour ce travail, ces dernières s'occupant surtout d'environnement et d'affaires culturelles, a-t-il dit.

M. Doiron ne considère pas

que ce groupe de travail veut prendre la place du commissaire industriel, au contraire, dit-il, nous voulons l'aider.

Le conseiller croit que les investisseurs regarderont plus vers notre région si la route 138 était améliorée, si des tarifs préférentiels pour l'électricité étaient consentis

et si une aide était offerte aux petites et moyennes entreprises.

M. Doiron a reçu le mandat d'entrer en contact avec les autres parties pour l'exécution de ce travail; des recommandations sont attendues d'ici trois à six mois.

Mise en demeure

L'ex-directeur du Service municipal des loisirs, M. Norbert Lévesque, réclame le versement de \$6,000 de la ville de Sept-Îles. Son procureur, Me Luc Paradis, a procédé par mise en demeure pour tenter de récupérer cette somme.

Lorsque M. Lévesque a quitté son poste, l'an dernier, la ville lui a accordé une allocation de séparation de \$20,000. Cette somme aurait apparemment dû être non-imposable: comme ce montant a subi les assauts des gouvernements supérieurs, M. Lévesque réclame aujourd'hui ce qui lui fut raflé.

Rumeurs...

Le maire Dion, comme promis la semaine dernière, a vérifié des rumeurs voulant qu'un plantureux projet d'acierie passe sous le nez de la Côte-Nord et aille vers Rivière-du-Loup.

M. Dion a affirmé hier qu'après des vérifications auprès des autorités concernées, il n'est question que d'un investissement de \$12 millions sur deux ans pour amé-

liorer le port de transbordement de Gros-Cacouna.

Le conseiller J.-C. Roy

firmant que s'il devait être question de construire une aciérie quelque part, Sept-Îles devrait être en tête de liste.

La brasserie Piloup est détruite par les flammes, à Rivière-du-Loup

* par Réal LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — Alors que la tempête de neige sévissait à son plus fort, un incendie qui s'est déclaré en soirée, dimanche soir, a rasé l'édifice abritant la brasserie Piloup et trois logements, au 200 de la rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, causant des dommages de plus de \$250,000.

Le sinistre n'a toutefois fait aucune victime, ni aucun

blesse. Le restaurant de 200 places était fermé, au moment où les flammes ont éclaté, et les deux seules locataires présentes dans les logements de l'étage supérieur s'en sont tirées indemnes.

C'est grâce au sang-froid de l'une d'elles, une dame âgée de 78 ans, Mlle Jeanette D'Amours, s'il n'y a pas eu de perte de vie. Cette dernière a constaté la présence de fumée dans la garde-robe de

son logement. Elle a donné l'alarme au propriétaire, M. Claude Landry. Avant de quitter les lieux elle s'est rendue au logement attenant de Mlle Françoise Bérubé, 20 ans, qui était endormie. Toutes deux ont eu le temps de sortir de l'établissement avant qu'il ne devienne un brasier.

Une explosion

L'origine du violent incendie reste pour le moment inconnue. Certains indices laissent toutefois présumer que les flammes ont pu prendre naissance à la cuisine de la brasserie, à la suite d'une explosion. On a précisé au SOLEIL que l'établissement disposait d'installations au gaz propane. Une enquête a été instituée par le chef-pompier de la sûreté municipale de Rivière-du-Loup, M. Wilfrid Morin, et le lieutenant André Allard.

Les 22 pompiers réguliers et 13 pompiers volontaires de la brigade des incendies de Rivière-du-Loup ont dû lutter pendant plus de cinq heures, soit de 6h45 à minuit, avant de maîtriser le foyer d'incendie.

Les deux camions-pompes fournissant une douzaine de jets d'eau ont surtout servi à protéger les bâtiments voisins, entre autres la Tabagie Thériault, dont l'un des murs se trouvaient à quelques pieds de la brasserie.

Quelques membres de la brigade ont été laissés à l'oeuvre sur les lieux jusqu'à 6h du matin, hier, afin d'éviter que l'incendie, toujours couvant, ne se ravive sous la force des vents violents.

Perte totale

Le propriétaire de l'éta-

blissement, M. Claude Landry, a confirmé hier au SOLEIL, qu'il se retrouvait devant une perte totale qu'il évaluait de \$250,000 à \$400,000.

La brasserie Piloup était ouverte depuis le mois de décembre 1972. Elle occupait le rez-de-chaussée d'un bâtiment de bois de 100 pieds sur 50, dont le sous-sol servait à l'entreposage des fournitures et de la machinerie, tandis que l'étage supérieur avait été transformé en trois logements meublés.

Le motel Bel-Air est incendié à Sept-Îles

SEPT-ÎLES — Les policiers-pompiers ont été appelés tôt hier à combattre un incendie qui a complètement détruit l'hôtel-motel Bel Air Inc., situé à l'entrée de la ville de Sept-Îles, sur le boulevard Laure.

L'édifice abritant une trentaine de chambres est une

perte totale; les dégâts matériels dépasseraient les \$400,000. On rapportait dans le courant de la journée d'hier que deux personnes manquaient à l'appel. Toutefois, la police de Sept-Îles rassurait la population, en fin de journée, disant que le sinistre n'avait pas fait de victimes.

son logement. Elle a donné l'alarme au propriétaire, M. Claude Landry. Avant de quitter les lieux elle s'est rendue au logement attenant de Mlle Françoise Bérubé, 20 ans, qui était endormie. Toutes deux ont eu le temps de sortir de l'établissement avant qu'il ne devienne un brasier.

Les 22 pompiers réguliers et 13 pompiers volontaires de la brigade des incendies de Rivière-du-Loup ont dû lutter pendant plus de cinq heures, soit de 6h45 à minuit, avant de maîtriser le foyer d'incendie.

VENTE

SURPLUS D'INVENTAIRE

D'APPAREILS ÉLECTRIQUES

MODÈLES 1978-1979

DE MARQUES: McCLARY, MOFFAT, WHITE-WESTINGHOUSE, DANBY, HOOVER, HITACHI, KITCHEN-AID

LESSIVEUSES, SÈCHEUSES, AUTOMATIQUES, RÉFRIGÉRATEURS, CONGÉLATEURS, CUISINIÈRES ÉLECTRIQUES, POUR SECTEUR 110 ou 220 VOLTS, FOUR MICRO-ONDE, LAVE-VAISSELLE, ASPIRATEURS ÉLECTRIQUES, ETC.

TOUS LES PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES TELS QUE: CAFETIÈRES, OUVRE-BOÎTES, GRILLE-PAIN, FERS À REPASSER, MÉLANGEURS, MIXETTES, SÈCHOIRS À CHEVEUX, GAUFRIERS, POÊLE HIBACHI ÉLECTRIQUE, COUTEAUX ÉLECTRIQUES, etc., etc., SONT OFFERTS AU PRIX COÛTANT ET MÊME CERTAINS ARTICLES EN DESSOUS DU PRIX COÛTANT.

VEZ TÔT ET PROFITEZ DE CES AUBAINES

Facilités de paiement pour convenir à tous les budgets.



330, rue de la Couronne, Québec, Tél.: 529-3365

Ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 21 heures, samedi jusqu'à 17 heures.

La publicité, une conseillère en matière d'achats

dînez sans sortir!

Spaghetti et sauce à la viande à volonté... chez Eaton!

255

Tous les jeudis soir

Si vous êtes amateur de bons spaghetti avec sauce à la viande, venez chez Eaton vous régaler. Essayez ce délicieux repas et mangez-en tant que vous voudrez! Avec votre première portion de spaghetti et sauce à la viande vous avez aussi droit à un verre de vin rouge, une salade et un petit pain avec beurre. Venez donc vous délecter au prix spécial de 2.55 tous les jeudis soir au restaurant Eaton.

Eaton, La Venerie, Place Ste-Foy (282)

EATON

COURS D'INITIATION AUX RELATIONS HUMAINES

NOUS AVONS TOUS LE CHOIX ENTRE

(session d'hiver)

1- Viser un but OU végéter
2- Entregent OU timidité
3- Confiance en soi OU peur
4- Esprit de décision OU indécision
5- Maîtrise de soi OU évanescence
6- Succès OU échecs
7- Persuasion par la parole OU trac
8- Enthousiasme OU tristesse
9- Bonne conversation OU commérage
10- Attitudes positives OU complexes
11- Autosuggestion OU abandon aux circonstances
12- Culture personnelle OU ignorance
13- Vie familiale OU solitude
14- Leadership et travail d'équipe OU isolement
15- Améliorer sa personnalité OU demeurer médiocre
16- Bonheur OU malheur

INSCRIPTION CETTE SEMAINE DE LUNDI À VENDREDI DE 14h à 18h

Nous prenons également les inscriptions pour le cours débutant le jeudi 18 janvier 1979.

Pour information: TEL: (JOUR) 692-3890 (SOIR) 524-1976

CENTRE DE RELATIONS HUMAINES DE QUÉBEC INC.

Palais Montcaim, suite 220
Québec G1R 3P1
Permis de Culture Personnelle no: 669533

Société d'énergie de la Baie James

APPELS D'OFFRES

Aménagement de la Grande Rivière
Heure limite: 15h30, heure de Montréal
aux dates indiquées

MARDI LE 6 FÉVRIER 1979
SERJ 79-0064
54 CAMIONNETTES 4x4, D'UN P.V. DE 3410 KG
GARANTIE DE SOUMISSION: \$18,000
PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: \$10

MARDI LE 6 FÉVRIER 1979
SERJ 79-0066
47 CAMIONNETTES 4x2, D'UN P.V. DE 3230 KG
GARANTIE DE SOUMISSION: \$14,000
PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: \$10

MARDI LE 30 JANVIER 1979
SERJ 79-0067
4 GRUES HYDRAULIQUES 4x4, 1 DE 30 TONNES ET 3 DE 18 TONNES DE CAPACITÉ
GARANTIE DE SOUMISSION: \$20,000
PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: \$10

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800 boul. Maisonneuve est
19e étage
Montréal, (Québec)
H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur principal établissement d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour renseignements: **A. ROUSSEAU**
tel.: 844-3741, poste 333
Directeur, Approvisionnement

Au lendemain de 32 centimètres

par Lucien LATULIPPE

L'activité était au ralenti dans la région de Québec, hier, au lendemain de la tempête qui s'est

soldée par une précipitation de 32 cm. La circulation s'effectuait difficilement.

Ainsi la majorité des écoles sont-elles restées fermées et les

jeunes en ont profité pour s'en donner à cœur joie dans la neige.

Les bureaux d'affaires et les magasins ont ouvert, mais la clien-

tèle était plutôt rare. A Lévis, le centre commercial Chagnon a dû fermer ses portes dans l'après-midi par suite d'une panne d'électricité causée par une défectuosité dans les câbles d'entrée. Les réparations ont été complétées hier soir.

Les bureaux du gouvernement provincial ont fermé hier matin et ceux du fédéral ont ouvert comme d'habitude. Bien des fonctionnaires sont arrivés en retard. Un certain nombre sont restés à la maison, profitant de la journée pour se remettre des courbatures causées par le pelletage.

A l'université Laval, certains cours ont été donnés dans l'après-midi seulement. Il va sans dire que bien des réunions prévues pour hier soir ont été contremandées.

Les transports publics qui avaient été passablement perturbés, dimanche, ont repris graduellement au cours de la journée. Tous les circuits d'autobus de la CTCUQ étaient en service dans l'après-midi. La Traverse de Lévis a également vu ses bateaux reprendre leur va-et-vient entre les deux rives.

Le déblaiement

Au cours de la tempête, les déblaiements ont tenté d'empêcher les rues de fermer, mais la tâche fut difficile et certaines artères sont devenues impraticables. Toute la machinerie disponible a été lancée dans la mêlée, dimanche soir, et le déblaiement s'est poursuivi toute la nuit. Ainsi, hier matin, la majorité des rues étaient-elles ouvertes, mais étroites.

Il faudra au moins trois jours pour venir à bout de toute la neige à condition qu'aucune précipitation importante ne vienne contrecarrer l'allure des déblaiements. La météo prévoit de la neige pour demain soir.

L'ingénieur J.-G. Parent, de Charlebourg, estime à quelque \$80,000 le coût de l'enlèvement et du soufflage de ces 30 cm dans les rues du grand Charlebourg. Dans plusieurs rues de cette ville, les maisons disparaissent quasiment sous la neige. Demandez aux citoyens de la rue Guy ce qu'ils en pensent.

Dans la région de Québec, des centaines d'autos abandonnées dans la tourmente ont nui au déblaiement. A lui seul, le poste Québec-Métro a dû faire remorquer quelque 150 véhicules sur les principales artères.

Par contre, hier soir, le service provincial d'information sur l'état des routes rapportait que toutes les routes étaient ouvertes dans l'Est du Québec, mais que la chaussée était enneigée et, parfois, étroites. La route 138, à partir de Baie-Comeau vers l'Est, était encore fermée en fin de soirée, mais elle devait être ouverte au cours de la nuit.

Tragédies

Deux personnes seulement ont péri au cours de cette violente tempête, la pire depuis le début de l'hiver en cours.

Rénauld Hamel, âgé de 28 ans, du 1384, rue des Monts, à l'Anclenne-Lorette, a péri lorsque sa chargeuse mécanique a été happée par un convoi de marchandises du Canadien National, vers 21h20 avant hier, à un passage à niveau privé près du boulevard Versant Nord, à Sainte-Foy. Son compagnon, Denis Goulet, âgé de 23 ans, de Saint-Augustin, s'en est tiré indemne.

La police de Sainte-Foy précise que M. Hamel travaillait pour la ville de Sainte-Foy. Avec sa pelle mécanique, il chargeait de sel des camions. La tragédie s'est déroulée alors que la visibilité était rendue nulle par la poudrière.

L'autre tragédie est survenue vers 20h15, avant-hier soir, sur la route 138 entre les Buissons et Pointe-Lebel. La Sûreté du Québec à Baie-Comeau précise que M. Rodrigue Bouchard, âgé de 38 ans, de Montréal, avait perdu la vie dans la collision de deux autos et que quelques autres personnes avaient été blessées.

Ailleurs

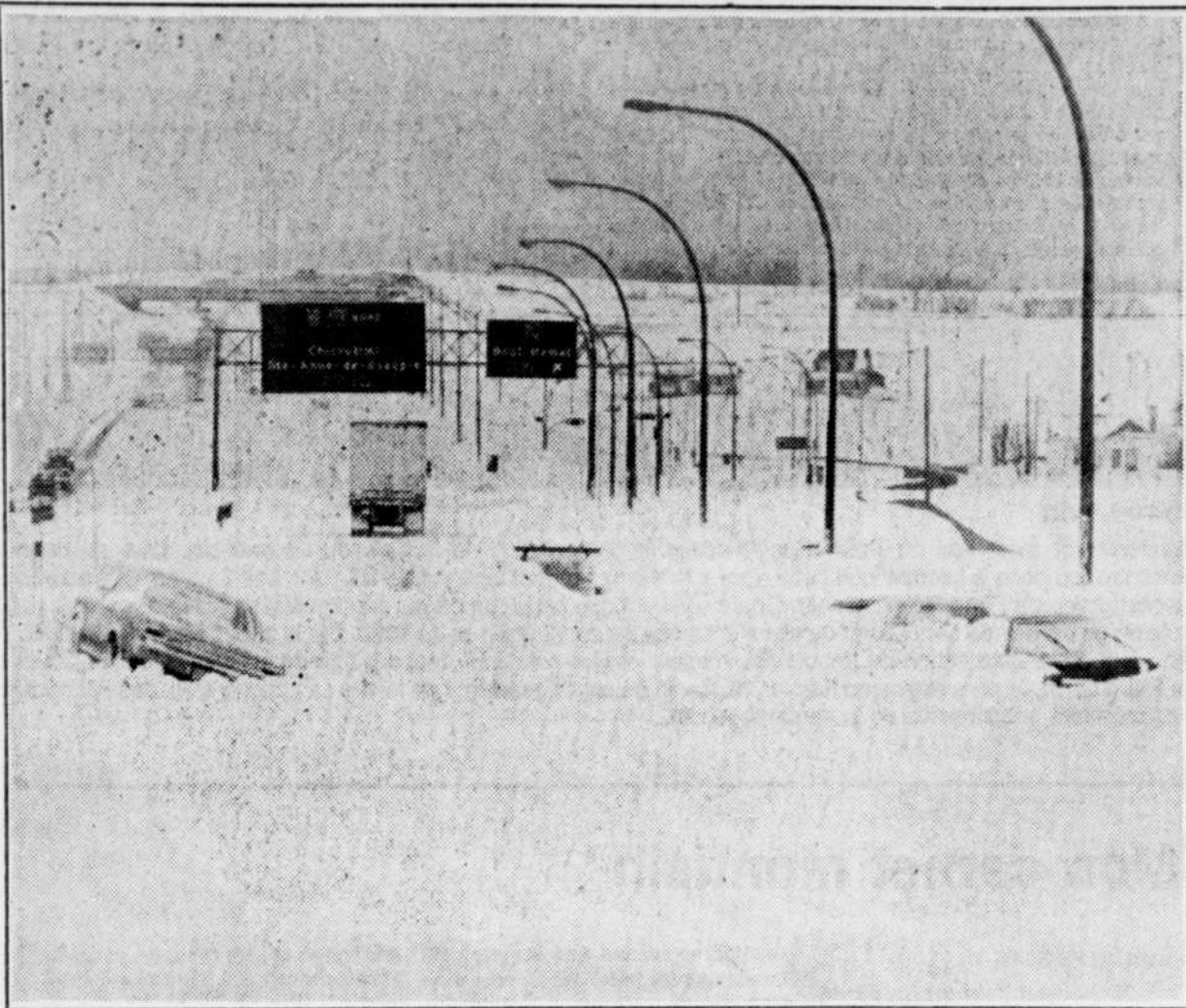
Une partie de la Beauce, jusqu'à Sainte-Marie, a essuyé autant de neige qu'à Québec. Dans la partie plus au sud, la neige a fait place à la bruine ou à la pluie.

Quelque 250 jeunes et leurs parents ont dû passer la nuit de dimanche à lundi à la polyvalente de Sainte-Marie où un centre d'hébergement temporaire a été dressé. La tempête les empêchait de rentrer à Québec.

Dans le Bas-du-Fleuve, la précipitation a été moindre. Le bureau d'Environnement Canada à Mont-Joli l'estime à 13 cm, avec des vents plutôt légers. Ainsi cette région a-t-elle pu mener, hier, sa vie normale.

La précipitation a par contre atteint 28 cm à Gaspé, soit de 20h45 avant-hier jusqu'à 13h, hier. Elle était accompagnée de vents moyens dont certaines rafales ont atteint 60 km. Hier soir, il tombait de la bruine et il y avait du brouillard.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la précipitation a été d'environ 20 cm. Les corps policiers ne mentionnaient aucune tragédie dans ce secteur du Québec.



Le Soleil, Gilles Lafond

De nombreux véhicules sont restés pris dans la tourmente, comme en témoigne cette photo prise sur le boulevard Henri-IV.

Un train déraille dans la tempête à Cap Saint-Ignace

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — La tempête a provoqué le déraillement d'un chasse-neige ferroviaire du Canadien National, hier matin, à 6h30, à Cap Saint-Ignace, à six milles à l'est de Montmagny.

Il n'y a eu aucun blessé et les dommages matériels ont été peu considérables. Toutefois trois convois de passagers de Via Rail ont subi d'importants retards.

Affecté au déblaiement de la voie ferrée, le convoi formé d'une charrie, de trois locomotives et d'un wagon de queue a quitté la voie sur une distance d'une centaine de pieds, par suite du bris d'un rail.

Autre déraillement à La Pocatière

La veille, samedi, à La Pocatière, quelques wagons d'un convoi de marchandises étaient également sortis de la voie ferrée. Une grue motorisée, venant de Campbellton, avait été dépêchée sur les lieux pour remettre les wagons sur rail.

L'équipement était donc disponible, à moins d'une

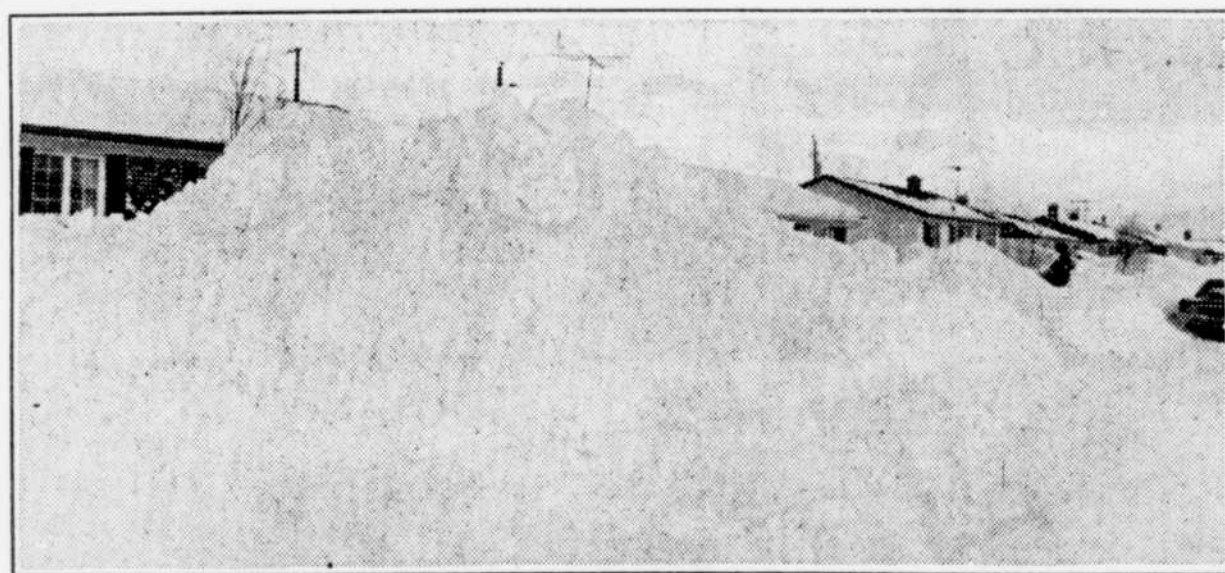
soixantaine de kilomètres, pour entreprendre la réparation et la remise en service de la voie ferrée à Cap Saint-Ignace.

Le travail des équipes d'entretien a toutefois été entravé par la tempête qui se poursuivait, hier, et des routes d'accès encore bloquées, à midi.

Dans les circonstances, les réparations n'ont finalement été terminées que dans l'après-midi, et la circulation ferroviaire n'a repris son cours normal qu'à 15h45.

Trains retardés

Les trois convois de passagers, qui ont encouru des retards allant de 13 à 16 heures, sont le Scotian, faisant le service entre Halifax et Montréal, qui a été immobilisé à Rivière-du-Loup, ainsi que deux trains qui avaient quitté Montréal en direction de la Gaspésie et des Maritimes, l'un la veille au soir, à 19h05, qui a été retenu à Saint-Charles de Bellechasse et l'autre, peu après minuit, qui a dû attendre à Montmagny.



Le Soleil, Gilles Lafond

De tels amoncellements de neige sont monnaie courante, depuis hier, dans la région de Québec. Le printemps est encore loin.

La prudence, première alliée des automobilistes québécois

par Lucien LATULIPPE

L'hiver n'est pas fini. Loin de là. La tempête de la dernière fin de semaine le rappelle aux automobilistes que la police tient à mettre en garde contre tout excès de confiance ou un laisser-aller dans le savoir-faire de la conduite en hiver, ce qui constitue le plus grand des dangers.

Le directeur de police de Québec rappelle aux habitués de la route que notre région est sujette au gel et au dégel successifs à ce temps-ci de l'année. La glace sous la neige est des plus sournoises.

Ainsi de plus grandes précau-

tions sont-elles à prendre. Il faut tenir une plus grande distance avec le véhicule qui précède et la vitesse doit être moindre que sur un pavé sec.

Six suggestions ont été émises par le comité du Conseil de sécurité nationale sur les risques de conduite en hiver.

1 — Il faut vérifier l'état des pneus. Un pneu usé a peu de traction dans la neige.

2 — Il est bon d'avoir à la portée de la main des chaînes robustes.

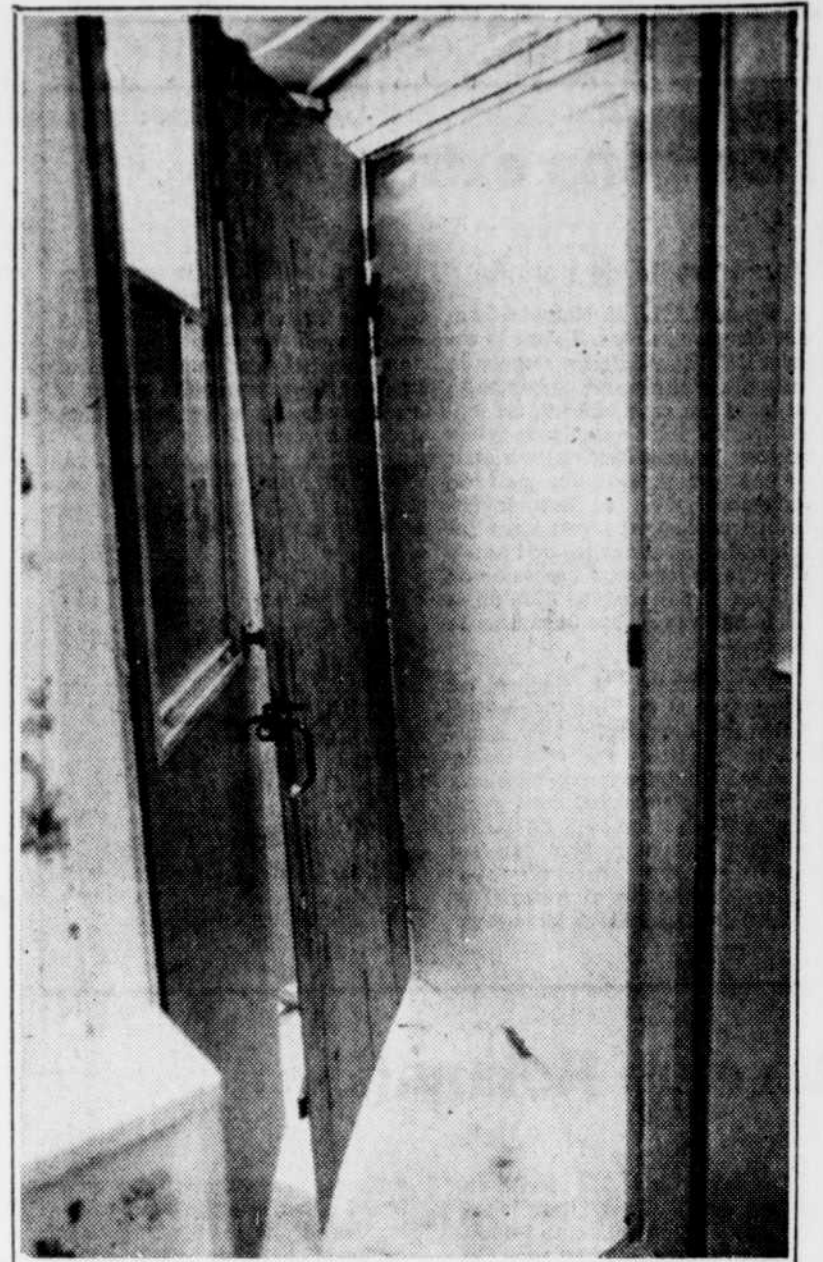
3 — En partant, on suggère de

vérifier l'état du pavé en accélérant et en freinant. Il faut réduire la vitesse en conséquence.

4 — Il est aussi à conseiller d'augmenter la distance avec le véhicule qui précède.

5 — Il est préférable de pomper les freins plutôt que d'appuyer à fond sur la pédale des freins.

6 — Il est essentiel de garder les vitres propres et libres de tout obstacle afin d'avoir une meilleure vision. Un bon lave-glace est utile, ainsi que des essuie-glace en bon état. Les phares doivent aussi être propres.



Le Soleil, Jean Vallières

Un mur de neige se trouvait derrière la porte de cette maison, à Bernières.

La Côte-Nord est frappée à son tour

par Gilles OUELLET

SEPT-ÎLES — La Côte-Nord a essuyé, hier, la tempête de neige qui s'est abattue sur le reste du Québec dimanche.

Les écoles, plusieurs bureaux, magasins et services publics, n'ont pas ouvert leurs portes, hier matin, en raison d'une abondante chute de neige, mais surtout à cause des vents violents qui ont balayé la région durant toute la journée. Des rafales atteignant les 105 km à l'heure ont été rapportées à Sept-Îles.

Des précipitations de 25 à 45 cm de neige furent signalées sur le territoire, principalement dans le secteur de Baie-Comeau et Haute-Rive déjà enterré sous la neige.

Le service aérien interrompu dimanche soir entre Québec et la Côte-Nord devrait reprendre aujourd'hui.

Quelque 50 des 65 policiers-pompiers de Sept-Îles ont été appelés à se rendre au travail, hier, soit pour combattre les flammes, soit pour se rendre sur les lieux d'accidents mineurs imputables surtout à l'état des routes.

Les différents corps de police rapportaient une perte de vie sur le territoire, hier. Plusieurs appels ont été lancés à la population pour ne sortir qu'en cas d'urgence.

Les services de météorologie se montraient moins généreux pour aujourd'hui, n'annonçant des précipitations de neige que de cinq à dix centimètres pour la Côte-Nord.



Le Soleil, Jean Vallières

Plus les bancs de neige sont hauts, plus c'est plaisant pour les enfants.

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

Dans nos régions

De nouveau candidat libéral

VICTORIAVILLE — Défait lors de l'élection complémentaire fédérale qui s'était déroulée dans le comté de Lotbinière, le 16 octobre dernier, M. Jean-Guy Dubois sera encore le candidat officiel du Parti libéral dans cette circonscription lors des prochaines élections générales. Cette nomination a été confirmée par le ministre Marc Lalonde, responsable des candidatures. Au scrutin de l'automne dernier, Dubois s'était classé deuxième en recueillant 4.403 voix de moins que le créditiste Richard Janelle.

Congrès du PQ dans Lévis

LEVIS — La souveraineté-association sera le thème général des discussions au congrès du Parti québécois dans le comté de Lévis, le 24 février prochain, à la polyvalente de Lévis. Concernant la souveraineté, on examinera sa nature et ses applications et l'on citera des exemples d'associations d'États souverains, mentionne-t-on dans un communiqué émanant de l'association de comté. Au chapitre de l'association économique, on discutera notamment des formes générales d'association économique, de la libre circulation des marchandises, du mouvement des personnes, des mouvements de capitaux et de la monnaie.

\$1,8 million pour la voirie

RIMOUSKI — Le ministère des Transports du Québec doit investir plus de \$1,8 million dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, afin d'améliorer le réseau routier municipal. Tous ces travaux doivent être complétés durant les mois d'été, avant 1981, et ils seront financés à même un budget de \$12,7 million à l'ensemble du Québec pour diminuer le fardeau financier que représentent les travaux de voirie qui relèvent des municipalités. Dans le Bas-du-Fleuve, les subventions de cette année se chiffrent déjà à \$1,4 million. Il restera donc à verser \$371.000 au cours de 79-80 et 80-81. Pour l'ensemble de la province, le programme de cette année doit totaliser \$8,8 millions.

SOQUIP quitte la Gaspésie

GASPE — Il semble bien que la Société québécoise d'initiative pétrolière n'a pas l'intention de pousser plus loin ses travaux d'exploration, à Gaspé, après y avoir dépensé \$1,2 million. Les travaux se poursuivaient depuis cet été dans la région de Mont-Berchevaise. Selon les informations diffusées par la société d'État, la quantité de pétrole localisée à cet endroit ne justifie pas une mise en exploitation coûteuse pour le moment. Le matériel de forage sera donc démantelé près de Bougainville où l'on poursuivra les travaux d'exploration.

Investissement pour la Coop de pêche

CARLETON — La Copérative des pêcheurs de Carleton doit bientôt conclure une entente commerciale avec un groupe d'investisseurs français et une société commerciale de Rougemont, selon les commentaires du gérant, M. Jean-Luc Poirier, lors de la dernière assemblée annuelle de l'organisme. La coopérative célébrait à cette occasion son 55e anniversaire de fondation. Le journaliste Pierre Provost, de Paspébiac, vient de publier l'histoire de ce groupe avec l'aide du ministère des Affaires culturelles du Québec. Le volume s'intitule "Contre vents et marées".

Inquiétudes dans le monde scolaire

THETFORD MINES — Dans une missive à l'adresse du ministère de l'Éducation, la Commission scolaire régionale de l'Amiante réclame le maintien de l'intégration du réseau des services de l'éducation aux adultes aux régionales. Cette démarche fait suite aux appréhensions des commissaires que le réseau tombe éventuellement sous la juridiction des cégeps. A l'appui de leur intervention, les commissaires soutiennent que les commissions scolaires régionales, contrairement aux cégeps, possèdent des ressources physiques et humaines couvrant l'ensemble du Québec.

Sans local communautaire

THETFORD MINES — Depuis les dernières Fêtes, la population du quartier Mitchell, à Thetford Mines, est privée du seul local communautaire qu'elle pouvait utiliser, suite à un bris dans l'installation de chauffage de l'école désaffectée Mitchell. La Commission scolaire de Thetford a déclaré que son budget ne lui permettrait pas d'effectuer les réparations requises au coût de \$2.500. Elle a offert cependant de céder l'école au service municipal des loisirs pour le prix de \$1. La municipalité est sur le point de prendre une décision à ce sujet.

Construction à la baisse

VICTORIAVILLE — La ville de Victoriaville a émis 298 permis de construction d'une valeur de \$9.616.708 au cours de 1978, soit 51 de moins que l'année précédente, alors qu'elle avait accordé 459 permis représentant des investissements de \$9.616.708. Les secteurs résidentiel et commercial ont connu une baisse substantielle atteignant \$4.494.835 et \$1.456.960 respectivement, en comparaison de \$5.432.950 et \$1.963.065 en 1977. Heureusement, le secteur industriel et institutionnel a fait un bon bond important, passant à \$3.664.913 au regard de \$1.924.310 l'année précédente.

Ministre attendu

THETFORD MINES — La Caisse d'entraide économique de la région de l'Amiante sera l'hôte du ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, le jeudi 1er février prochain. Le ministre sera conférer à un dîner qui sera servi au club des Elans, à 18h30.

Demande de la Davie au gouvernement

Le rapport de la Société des traversiers doit être publié

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Il n'y a pas que les travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon qui sont actuellement en colère contre le gouvernement du Québec, qui vient d'octroyer le contrat de construction de deux traversiers à Marine Industrie de Sorel. Les propriétaires des chantiers Davie ont sommé, hier, ce gouvernement de rendre public un rapport préparé par la Société des traversiers et selon lequel Davie se voyait favorisée.

"La décision gouvernementale a été prise à l'encontre de la recommandation de la Société des traversiers du Québec, qui avait recommandé l'adjudication du contrat aux chantiers Davie Ltée et ce avec motifs à l'appui", a déclaré, hier, l'ingénieur Marcel Lafrance, vice-président à la production aux chantiers Davie.

Les dirigeants de Davie se sont en effet adressés directement au premier ministre René Lévesque ainsi qu'au ministre des Transports, M. Lucien Lessard, en même temps qu'au président et directeur général de la Société des traversiers, M. Marcel Latouche.

Autre étude demandée

Davie demande en effet de publier le rapport technique et de confier à un bureau de spécialistes compétents et indépendants l'étude comparative des deux propositions, à la lumière des besoins et indications mises de l'avant par les représentants de la Société des traversiers.

Protestation du député B. Goulet

(PC) — Le député unioniste de Bellechasse, Bertrand Goulet, s'est élevé hier contre l'octroi d'un contrat gouvernemental de près de \$10 millions à Marine Industries de Sorel.

Dans un communiqué, M. Goulet souligne que l'octroi de ce contrat est un "choix politique scandaleux".

Le contrat de \$10 millions prévoit la construction de deux traversiers pour effectuer la liaison entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine, sur la rivière Saguenay.

Le contrat a été accordé à Marine Industries de préférence à Davie Shipbuilding, de Lauzon, à la suite d'un appel d'offres. Le gouvernement économisera \$300.000 en choisissant le plus bas soumissionnaire, Marine Industries.

M. Goulet dénonce surtout le fait que la firme soreloise est propriété du gouvernement, par le biais de la Société générale de financement — SGF.

Il note que les difficultés d'emploi sont beaucoup plus grandes à la Davie de Lauzon, où la situation est critique, qu'à la Marine Industries, où l'usine fonctionne déjà à pleine capacité.

"Conscients de la valeur de notre proposition technique et du très bas coût soumis pour parfaire cette proposition, notre chantier a dépensé plus de \$150.000, depuis le dépôt de notre soumission, pour développer ce projet. Ceci fut fait pour être en mesure de rencontrer les échéanciers de livraison rapide que nous avions mis de l'avant et pour garder à nos services les cadres qui, autrement, auraient été mis à pied."

"Si un tel contrat échappe à la Davie, le chantier fera face à un niveau d'emploi d'au plus 400 ouvriers en juin et devra se défaire de nombreux cadres oeuvrant dans le domaine technique d'ici quelques jours", ont déclaré les dirigeants du chantier naval de Lauzon, particulièrement dans la lettre adressée au premier ministre.

Plusieurs éléments

Davie allègue d'abord que, lorsque la Société des traversiers a demandé des soumissions publiques, non seulement pour la construction mais aussi pour la conception de ces navires, "il nous est alors apparu clair que le contrat serait alloué au chantier qui

proposerait le meilleur prix pour un navire qui rencontrerait le plus fidèlement possible les demandes de base écrites et expliquées par les représentants de ladite société."

"Or, nous affirmons que nous avons proposé un navire conforme aux exigences de notre client, qui a reconnu ce fait d'abord verbalement, puis dans son rapport soumis au gouvernement. Pour ce faire, notre chantier a dépensé plus de \$150.000. De plus, nous affirmons que le navire proposé par notre compétiteur est d'un calibre inférieur à notre proposition tant du côté capacité que stabilité et va à l'encontre des besoins exprimés et confirmés par les représentants de la STQ. Donc, pour considérer les prix comme critère de décision, le client doit donc donner une valeur juste et équitable aux différences techniques. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le comité d'experts pour arriver à sa proposition indiquant la préférence à la proposition des chantiers Davie de Lauzon."

Davie prétend en outre que le coût horaire pour les travaux additionnels était de \$1,35 moindre dans sa proposition. Enfin, sa troisième prétention est à l'effet que la livraison en 1979,

requis par la Société des traversiers et promise par les chantiers Davie, doit être considérée comme un autre élément positif pour Davie, "compte tenu des livraisons tardives proposées par notre compétiteur".

Ainsi, Davie demande non seulement la publication du rapport que des experts de la STQ ont déjà présenté au gouvernement, mais elle demande aussi qu'un organisme compétent et indépendant soit chargé de parfaire une étude complète de ce rapport et de tous les documents présentés avec les offres des deux compétiteurs et d'émettre enfin un rapport au ministre responsable.

Une étude semblable, pouvant être faite dans un temps assez court, selon Davie, permettra de confirmer ou d'infirmer le rapport déjà soumis au gouvernement et permettra aux ouvriers, cadres et administrateurs des chantiers Davie ou d'obtenir justice ou d'obtenir les données nécessaires qui leur permettront d'accepter une décision non favorable, a-t-il été clairement mentionné par Davie dans ses lettres adressées hier aux instances gouvernementales.

Les négociations échouent sur la question monétaire

par Gilles OUELLET

MURDOCHVILLE — La question des augmentations salariales demeure au coeur même du conflit de travail qui paralyse les mines de cuivre de Murdochville depuis le 17 octobre 1978.

Pendant que la compagnie Mines Noranda Ltée et le syndicat des métallos s'accusent mutuellement d'avoir rompu, dimanche, les négociations engagées pour renouveler la convention collective des 1.200 travailleurs miniers de Murdochville, les deux parties se disent prêtes à reprendre les pourparlers moyennant une contre-proposition sur ce point précis.

Dans un communiqué diffusé tard dimanche, M. Renaud Huot, porte-parole de Mines Noranda, rappelle que les deux parties se sont rencontrées dimanche pour discuter des conditions salariales, affirme que "les négociations ont été rompues suite au maintien de la position de la partie syndicale depuis le 17 octobre 1978".

Selon M. Huot, la compagnie a présenté quatre propositions monétaires depuis le début des négociations sans que le syndicat fasse de contre-proposition. La compagnie "est toujours prête à considérer toute nouvelle contre-proposition de la part de la partie syndicale", conclut le communiqué.

Rejoint hier soir à Murdochville, le représentant des métallos dans ce dossier, M. Romain Marin, a affirmé au SOLEIL que la rupture était attribuable à la compagnie "qui refuse de reconnaître le besoin d'un rattrapage salarial pour les travailleurs miniers de Murdochville".

Les métallos formulent "une demande très ferme" de \$1,44 l'heure pour rattraper les pertes encourues à deux reprises par les normes de la Commission de lutte à l'inflation. Ce rattrapage permettrait aux syndiqués de Murdochville de rejoindre les salaires que versent déjà la compagnie Noranda à ses employés de la région de Montréal, a dit M. Marin.

En plus, M. Marin a confié hier soir que le syndicat demande des augmentations de \$0,75 l'heure par année pour un contrat de deux ans. Cette réclamation est discutable, selon le représentant des métallos.

En tout et pour tout, sans parler de rattrapage, Mines Noranda Ltée a offert, le 10 janvier dernier, "des augmentations salariales se chiffrant à \$1,12 l'heure pour une entente collective de travail de deux ans se terminant le 31 décembre 1980", peut-on lire dans le communiqué publié dimanche soir.

Pour M. Marin, "cette offre ne vaut rien"; il a même dit craindre d'être "jeté à la porte" s'il s'avise de la soumettre à une assemblée générale des travailleurs miniers en grève.

Sous-traitance

Par ailleurs, les deux parties ont été venues à une entente, dimanche, sur la question de la sous-traitance, c'est-à-dire sur le travail confié à d'autres compagnies.

L'entente prévoit qu'aucun employé ne peut perdre son emploi en raison de l'octroi de travail à forfait. Des rencontres mensuelles seront tenues pour informer le syndicat sur le travail à forfait, et ce dernier pourra utiliser la procédure de grief et aller en arbitrage s'il n'est pas satisfait des explications patronales.

Cette question du travail à forfait, qui menace à la longue la sécurité d'emploi, était une priorité dans les négociations dans l'industrie du fer en 1978 sur la Côte-Nord.

Trois groupes

M. Marin a précisé hier que trois groupes de syndiqués sont en grève présentement à Murdochville: les mineurs de l'unité locale 6086 des métallos, les gardiens des barrières qui forment l'unité 8227 des métallos, et les employés de bureau qui se regroupent dans l'unité 8731.

Les deux premiers groupes ont déclenché la grève le 17 octobre pendant que les employés de bureau se joignaient au mouvement le 17 décembre.

D'après M. Marin, les trois groupes s'appuient dans cette lutte qui vise une amélioration générale des conditions de travail et de salaires.

C'est nous autres qui
avons les prix les plus
bas en ville OK... LA...

MODULES RECOUVERTS

SPECIAL

29⁹⁵

CHOIX DE COULEURS

CENTRE DU REMBOURSEUR

QUEBEC
2090, boul. Ste-Anne, (Immeuble
ameublement) 663-2961

LEVIS
55, rue Ouellette —
833-7612

Facilités de paiement sur place si désirées - CHARGE, MASTER CHARGE



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

PROJET:
BOÎTES DE CARTON ONDULÉ
DOSSIER:
SP-198

Des soumissions pour la fourniture de boîtes de carton ondulé seront reçues au plus tard à 15.00 heures (heure locale), le 8 février 1979 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible gratuitement du lundi au jeudi (inclusivement) de 8.30 heures à 17.00 heures et le vendredi de 8.30 heures à 13.00 heures aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905, rue Delormier
Montréal, Qué.
H2K 3V9

CENTRE DE
DISTRIBUTION
DE MONTRÉAL
7500, rue Tellier
Montréal, Qué.
H1N 3N7

CENTRE DE
DISTRIBUTION
DE QUÉBEC
2900, rue Einstein
Ste-Foy, Qué.
G1K 7N3

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou corporations pouvant réaliser l'entière fabrication au Québec, en utilisant des matières premières québécoises, et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.

Appel d'offres

Gouvernement
du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Service général des Achats

Projet	Description	Livraison
8779	3.000 plantes vertes naturelles	Québec
8780	940 rouleaux de pellicule réfléchissante à structure lentilleuse.	Québec, Qué.
Clôture des soumissions: 6 février 1979 à 15.00 heures		
8775	9.500 paires de pantalons	Montréal
8778	3.300 caisses de serviettes de papier 1.075 caisses de papier de toilette 260 caisses de gobelets coniques en papier	Différents endroits
Clôture des soumissions: 7 février 1979 à 15.00 heures		

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement,
Bureau des Appels d'offres,
1155 rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec, Qué. G1R 4X8, tél. (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général
Gaston Ouhmet

Ministère des Transports

Projet 1140-78-282 — Transport et entreposage de rubans magnétiques pour le service du traitement des données du ministère des Transports; le service s'effectuera entre le lieu d'entreposage et le 880 chemin Ste-Foy, Québec. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$1.000.00 ou chèque certifié: \$500.00.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie, Montréal, P.Q., H2M 1L5. La réception des soumissions est faite à 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15.00 heures

le mardi, 13 février 1979.

Le sous-ministre
Hugues Morrissette

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymond

Nouveau siège social pour la Caisse Les Etchemins

par Gilles PEPIN

SAINT-ROMUALD — La Caisse populaire Les Etchemins, à Saint-Romuald, regroupera ses opérations, le 30 janvier, dans un nouvel immeuble intégré au centre commercial Place Saint-Romuald, sur la rue principale de cette ville d'un peu plus de 10,000 habitants.

La décision prise il y a déjà quelques mois par les administrateurs de cette caisse populaire a résulté du fait que la succursale, qui se trouvait à Place Saint-Romuald, depuis quelques années, a pris une importance très considérable. 70 pour 100 des opérations au comptoir étaient effectuées à la succursale, l'hiver dernier, quand celle-ci fut détruite par un incendie qui a aussi ravagé tout le centre commercial, dont la construction a tout de suite été entreprise.

La Caisse populaire Les Etchemins n'a donc plus de succursale et elle n'en aura plus, puisqu'elle vient de vendre l'édifice qu'elle avait fait construire il y a une vingtaine d'années. Cet immeuble, situé sur la rue Commerciale, à l'angle de la rue de l'Eglise, a été vendu à un homme

d'affaires de Québec dont le but est d'en faire un édifice à bureaux.

Vingt-huit employés travaillent pour la Caisse Les Etchemins, dont l'actif est maintenant de \$22 millions. Lors de sa fondation, en 1940, cette caisse avait d'abord eu son local dans la maison du secrétaire-gérant fondateur, M. Maurice Daigle, avant de loger dans l'hôtel de ville. Le directeur actuel, M. Roland Daigle est le fils du fondateur.

Pour au moins 15 ans

Place Saint-Romuald constitue donc pour les administrateurs de la caisse populaire, l'endroit stratégique par excellence pour une activité bancaire. La caisse populaire y détient un bail de 15 ans, qu'elle trouve en effet plus avantageux qu'un droit de propriété en tenant compte des aspects fiscaux et financiers.

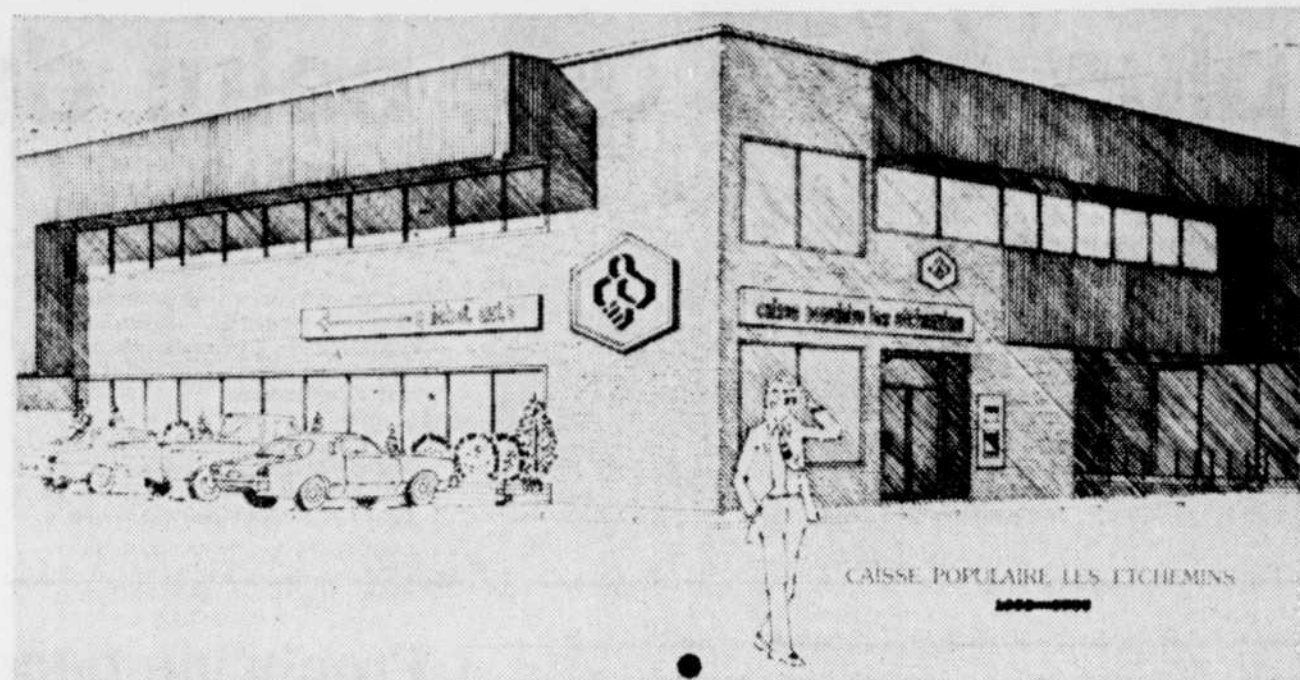
L'investissement est d'un demi-million de dollars pour la bâtisse, propriété de Dallaire et Frère Inc., alors que l'ameublement a coûté environ un quart de million; des investissements qui ont profité en très grande partie à des fournisseurs locaux, a affirmé hier M. Yves Genest, agent des

communications, un poste qui a été créé il n'y a que trois mois.

Le déménagement sera fait durant la fin de semaine du 26 janvier. Les services de spécialistes en déménagement bancaire ont été réservés, de façon à offrir toute la sécurité nécessaire au transport des valeurs.

Les nouveaux bureaux, beaucoup plus vastes que les anciens, soit d'une superficie d'au moins 10,000 pieds carrés, seront répartis sur deux étages. Les services au comptoir seront centralisés au rez-de-chaussée, alors que l'administration, le service de crédit, les plaques d'immatriculation et les communications prendront place à l'étage. Les locaux, comme le mobilier, sont de conception moderne et avant-gardiste.

Des appareils électroniques additionnels et des terminaux pour l'informatique ont été ajoutés dans le but de donner un service plus rapide au comptoir, qui aura désormais la possibilité de desservir douze personnes simultanément. Le service des guichets aux automobilistes sera également amélioré; un personnel et un terminal exclusif y sera consacré, a déclaré le président de la caisse, Me Paul-Eugène Robitaille.



Le nouveau siège social de la Caisse populaire Les Etchemins, à Saint-Romuald, à compter du 30 janvier.

Dans Portneuf

Nouveau président de la Chambre régionale

par Gérard ROCHETTE

(Collaboration spéciale)

SAINT-RAYMOND — La Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la région de Portneuf a un nouveau président en la per-

sonne de M. Fernand Lirette, de Saint-Raymond.

Celui-ci, qui occupait ce poste l'an dernier, a accepté de reprendre ses fonctions pour compléter le terme du président démissionnaire, M. Réginald Breton, de Pont-Rouge. On sait que celui-ci, à

la suite de profondes divergences d'opinion avec les membres du comité exécutif, tant sur le fonctionnement de l'organisme que sur les structures et le programme d'activités, a remis sa démission au début de décembre dernier.

M. Lirette, qui siégeait déjà

au conseil d'administration à titre d'ancien président, dirigera les destinées de la Chambre régionale jusqu'au prochain congrès en mai prochain.

Mentionnons que le départ de M. Breton ne s'est pas fait

sans commentaires, alors que certains membres du comité exécutif lui ont vivement reproché d'avoir dévié du mandat confié par le dernier congrès et de s'être servi de la presse pour émettre des commentaires et annoncer certaines décisions sans en aviser au préalable les mem-

bres de la direction. On a mentionné sur ce point la démission de M. Breton que le comité exécutif a approuvée par la voix des journaux.

Ces quelques commentaires sur le départ du président, émis lors de l'assemblée en fin de semaine, ont toutefois été relégués au second plan alors que dès son remplacement il fut annoncé que d'ici les prochaines assemblées annuelles, la chambre limitera ses activités au comité du circuit touristique, à l'étude en marche sur le développement économique de Portneuf et à son orientation.

Portneuf a sa raison d'être et que les pouvoirs de cette dernière doivent être définis en fonction des chambres locales du territoire. Il a précisé qu'il y a des problèmes à régler au sein des organismes locaux et les dirigeants à ces niveaux doivent disposer du temps nécessaire pour les solutionner.

objectif que nous entreprenons une consultation auprès des chambres locales où les membres, au cours d'assemblées générales, étudieront l'orientation que devra prendre le mouvement Chambre de commerce au niveau du territoire.

Selon le président, un tel travail aboutira à la déposition de propositions fermes lors du congrès de mai prochain qui sera tenu uniquement sur l'orientation de l'organisme régional.

Fin d'une grève d'une semaine aux industries Appalaches de Thetford



La production des nouveaux modèles de roulottes Appalaches a repris, hier matin, après une courte grève.

THETFORD MINES — Le constructeur de roulottes de voyage et de maisons sectionnelles "Les Industries Appalaches Ltée", a repris ses activités, hier matin, après un arrêt de travail d'une semaine de ses quelque 135 employés syndiqués à la Centrale des syndicats démocratiques.

Ces derniers avaient débrayé pour appuyer leurs revendications en vue du renouvellement de leur contrat de travail.

Vendredi dernier, les employés avaient ratifié, par un vote majoritaire de 90 pour 100, l'entente de principe intervenue la veille entre leurs représentants et l'employeur. D'une durée de trois ans, l'accord prévoit des hausses salariales annuelles de 15, 12 et 3 pour 100. Les syndicats ont obtenu également l'indexation de leurs revenus à la hausse du coût de la vie, ainsi que des améliorations au chapitre des vacances et des jours fériés payés.

Sur ce dernier point, le président Lirette a fait part à l'issue de l'assemblée du conseil exécutif qu'une vaste consultation sera entreprise auprès des chambres locales du territoire, afin que celles-ci étudient l'orientation de la régionale et déposent leurs propositions lors du congrès annuel prévu pour mai prochain.

M. Lirette s'est dit d'avis que la Chambre régionale de

dînez sans sortir!

Spaghetti et sauce à la viande à volonté... chez Eaton!

2.55

Tous les jeudis soir

Si vous êtes amateur de bons spaghetti avec sauce à la viande, venez chez Eaton vous régaler. Essayez ce délicieux repas et mangez-en tant que vous voudrez! Avec votre première portion de spaghetti et sauce à la viande vous avez aussi droit à un verre de vin rouge, une salade et un petit pain avec beurre. Venez donc vous délecter au prix spécial de 2.55 tous les jeudis soir au restaurant Eaton.

Eaton, La Venerie, Place Ste-Foy (282)

EATON

COURS D'INITIATION AUX RELATIONS HUMAINES

(session d'hiver)

NOUS AVONS TOUS LE CHOIX ENTRE

- 1- Viser un but OU végétier
- 2- Entretenir OU timidité
- 3- Confiance en soi OU peur
- 4- Esprit de décision OU indécision
- 5- Maîtrise de soi OU enervement
- 6- Succès OU échecs
- 7- Persuasion par la parole OU trac
- 8- Enthousiasme OU tristesse
- 9- Bonne conversation OU commérage
- 10- Attitudes positives OU complexes
- 11- Autosuggestion OU abandon aux circonstances
- 12- Culture personnelle OU ignorance
- 13- Vie familiale OU solitude
- 14- Leadership et travail d'équipe OU isolement
- 15- Améliorer sa personnalité OU demeurer médiocre
- 16- Bonheur OU malheur

INSCRIPTION CETTE SEMAINE DE LUNDI À VENDREDI DE 14h À 18h

Nous prenons également les inscriptions pour le cours débutant le jeudi 18 janvier 1979.

CENTRE DE RELATIONS HUMAINES DE QUÉBEC INC.

Palais Montcalm, suite 220
Québec G1R 3P1
Permis de Culture Personnelle no: 669533

POUR INFORMATION:
TEL.: (JOUR) **692-3890**
(SOIR) **524-1976**

VENTE SURPLUS D'INVENTAIRE D'APPAREILS ÉLECTRIQUES MODÈLES 1978-1979

DE MARQUES: McCLARY, MOFFAT, WHITE-WESTINGHOUSE, DANBY, HOOVER, HITACHI, KITCHEN-AID

LESSIVEUSES, SÈCHEUSES, AUTOMATIQUES, REFRIGÉRATEURS, CONGÉLATEURS, CUISINIÈRES ÉLECTRIQUES, POUR SECTEUR 110 ou 220 VOLTS, FOUR MICRO-ONDE, LAVE-VAISSELLE, ASPIRATEURS ÉLECTRIQUES, ETC.

TOUS LES PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES TELS QUE: CAFETIÈRES, OUVER-BOÎTES, GRILLE-PAIN, FERS À REPASSER, MÉLANGEURS, MIXETTES, SÈCHOIRS À CHEVEUX, GAUFRIERS, POÊLE HIBACHI ÉLECTRIQUE, COUTEAUX ÉLECTRIQUES, etc., etc., SONT OFFERTS AU PRIX COÛTANT ET MÊME CERTAINS ARTICLES EN DESSOUS DU PRIX COÛTANT.

VENEZ TÔT ET PROFITEZ DE CES AUBAINES

TURCOILE

330, rue de la Couronne, Québec, Tél.: 529-3365

Ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 21 heures, samedi jusqu'à 17 heures.

Facilités de paiement pour convenir à tous les budgets.

Société d'énergie de la Baie James

APPELS D'OFFRES

Aménagement de la Grande Rivière
Heure limite: 15h30, heure de Montréal
aux dates indiquées

MARDI LE 6 FÉVRIER 1979 SEBJ 79-0064 54 CAMIONNETTES 4x4, D'UN P.B.V. DE 3410 KG GARANTIE DE SOUMISSION: \$18,000 PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: \$10	MARDI LE 6 FÉVRIER 1979 SEBJ 79-0066 47 CAMIONNETTES 4x2, D'UN P.B.V. DE 3230 KG GARANTIE DE SOUMISSION: \$14,000 PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: \$10
---	---

MARDI LE 30 JANVIER 1979
SEBJ 79-0067
4 GRUES HYDRAULIQUES 4x4, 1 DE 30 TONNES ET 3 DE 18 TONNES DE CAPACITÉ
GARANTIE DE SOUMISSION: \$20,000
PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: \$10

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800 boul. Maisonneuve est
19e étage
Montréal, (Québec)
H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.
Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.
Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur principal établissement d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour renseignements: **A. ROUSSEAU**
Directeur, Approvisionnement
tel.: 844-3741, poste 333

Au lendemain de 32 centimètres

par Lucien LATULIPPE

L'activité était au ralenti dans la région de Québec, hier, au lendemain de la tempête qui s'est

soldée par une précipitation de 32 cm. La circulation s'effectuait difficilement.

Ainsi la majorité des écoles sont-elles restées fermées et les

jeunes en ont profité pour s'en donner à cœur joie dans la neige.

Les bureaux d'affaires et les magasins ont ouvert, mais la clien-

tele était plutôt rare. À Lévis, le centre commercial Chagnon a dû fermer ses portes dans l'après-midi par suite d'une panne d'électricité causée par une défectuosité dans les câbles d'entrée. Les réparations ont été complétées hier soir.

Les bureaux du gouvernement provincial ont fermé hier matin et ceux du fédéral ont ouvert comme d'habitude. Bien des fonctionnaires sont arrivés en retard. Un certain nombre sont restés à la maison, profitant de la journée pour se remettre des courbatures causées par le pelletage.

À l'université Laval, certains cours ont été donnés dans l'après-midi seulement. Il va sans dire que bien des réunions prévues pour hier soir ont été contremandées.

Les transports publics qui avaient été passablement perturbés, dimanche, ont repris graduellement au cours de la journée. Tous les circuits d'autobus de la CTCUQ étaient en service dans l'après-midi. La Traverse de Lévis a également vu ses bateaux reprendre leur va-et-vient entre les deux rives.

Le déblaiement

Au cours de la tempête, les déblaiers ont tenté d'empêcher les rues de fermer, mais la tâche fut difficile et certaines artères sont devenues impraticables. Toute la machinerie disponible a été lancée dans la mêlée, dimanche soir, et le déblaiement s'est poursuivi toute la nuit. Ainsi, hier matin, la majorité des rues étaient-elles ouvertes, mais étroites.

Il faudra au moins trois jours pour venir à bout de toute la neige à condition qu'aucune précipitation importante ne vienne contrecarrer l'allure des déblaiers. La météo prévoit de la neige pour demain soir.

L'ingénieur J.-G. Parent, de Charlesbourg, estime à quelque \$80,000 le coût de l'enlèvement et du soufflage de ces 30 cm dans les rues du grand Charlesbourg. Dans plusieurs rues de cette ville, les maisons disparaissent quasiment sous la neige. Demandez aux citoyens de la rue Guy ce qu'ils en pensent.

Dans la région de Québec, des centaines d'autos abandonnées dans la tourmente ont nui au déblaiement. À lui seul, le poste Québec-Métro a dû faire remorquer quelque 150 véhicules sur les principales artères.

Par contre, hier soir, le service provincial d'information sur l'état des routes rapportait que toutes les routes étaient ouvertes dans l'Est du Québec, mais que la chaussée était enneigée et, parfois, étroites. La route 138, à partir de Baie-Comeau vers l'Est, était encore fermée en fin de soirée, mais elle devait être rouverte au cours de la nuit.

Tragédies

Deux personnes seulement ont péri au cours de cette violente tempête, la pire depuis le début de l'hiver en cours.

Régnald Hamel, âgé de 28 ans, du 1384, rue des Monts, à l'Ancienne-Lorette, a péri lorsque sa chargeuse mécanique a été happée par un convoi de marchandises du Canadien National, vers 21h20 avant hier, à un passage à niveau privé près du boulevard Versant Nord, à Sainte-Foy. Son compagnon, Denis Goulet, âgé de 23 ans, de Saint-Augustin, s'en est tiré indemne.

La police de Sainte-Foy précise que M. Hamel travaillait pour la ville de Sainte-Foy. Avec sa pelle mécanique, il chargeait de sel des camions. La tragédie s'est déroulée alors que la visibilité était rendue nulle par la poudrière.

L'autre tragédie est survenue vers 20h15, avant-hier soir, sur la route 138 entre les Buissons et Pointe-Label. La Sûreté du Québec à Baie-Comeau précise que M. Rodrigue Bouchard, âgé de 38 ans, de Montréal, avait perdu la vie dans la collision de deux autos et que quelques autres personnes avaient été blessées.

Ailleurs

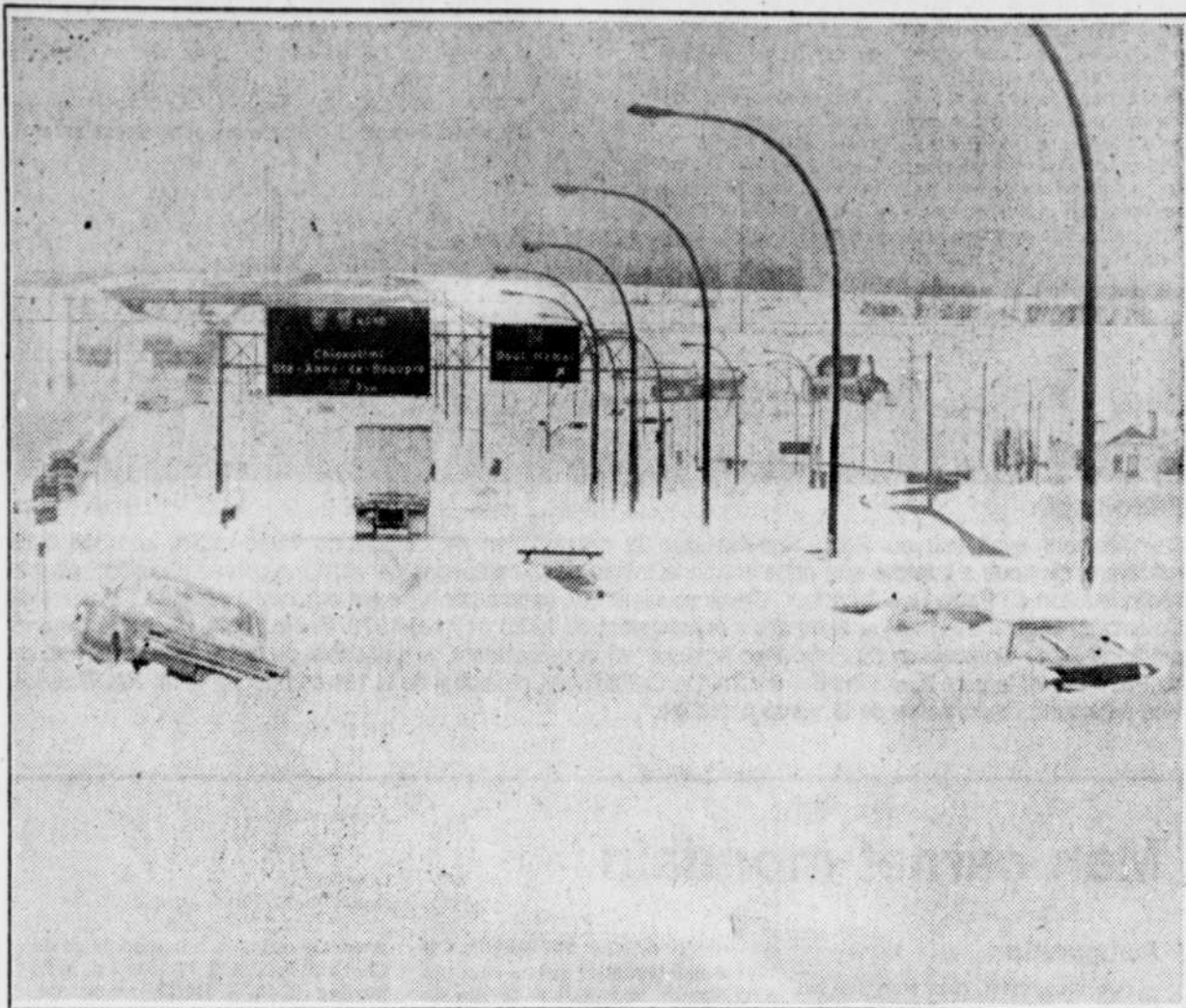
Une partie de la Beauce, jusqu'à Sainte-Marie, a essuyé autant de neige qu'à Québec. Dans la partie plus au sud, la neige a fait place à la bruine ou à la pluie.

Quelque 250 jeunes et leurs parents ont dû passer la nuit de dimanche à lundi à la polyvalente de Sainte-Marie où un centre d'hébergement temporaire a été dressé. La tempête les empêchait de rentrer à Québec.

Dans le Bas-du-Fleuve, la précipitation a été moindre. Le bureau d'Environnement Canada à Mont-Joli l'estime à 13 cm, avec des vents plutôt légers. Ainsi cette région a-t-elle pu mener, hier, sa vie normale.

La précipitation a par contre atteint 28 cm à Gaspé, soit de 20h45 avant-hier jusqu'à 13h, hier. Elle était accompagnée de vents moyens dont certaines rafales ont atteint 60 km. Hier soir, il tombait de la bruine et il y avait du brouillard.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la précipitation a été d'environ 20 cm. Les corps policiers ne mentionnaient aucune tragédie dans ce secteur du Québec.



Le Soleil, Gilles Lafond

De nombreux véhicules sont restés pris dans la tourmente, comme en témoigne cette photo prise sur le boulevard Henri-IV.

Un train déraille dans la tempête à Cap Saint-Ignace

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — La tempête a provoqué le déraillement d'un chasse-neige ferroviaire du Canadien National, hier matin, à 6h30, à Cap Saint-Ignace, à six milles à l'est de Montmagny.

Il n'y a eu aucun blessé et les dommages matériels ont été peu considérables. Toutefois trois convois de passagers de Via Rail ont subi d'importants retards.

Affecté au déblaiement de la voie ferrée, le convoi formé d'une charrie, de trois locomotives et d'un wagon de queue a quitté la voie sur une distance d'une centaine de pieds, par suite du bris d'un rail.

Autre déraillement à La Pocatière

La veille, samedi, à La Pocatière, quelques wagons d'un convoi de marchandises étaient également sortis de la voie ferrée. Une grue motorisée, venant de Campbellton, avait été dépêchée sur les lieux pour remettre les wagons sur rail.

L'équipement était donc disponible, à moins d'une

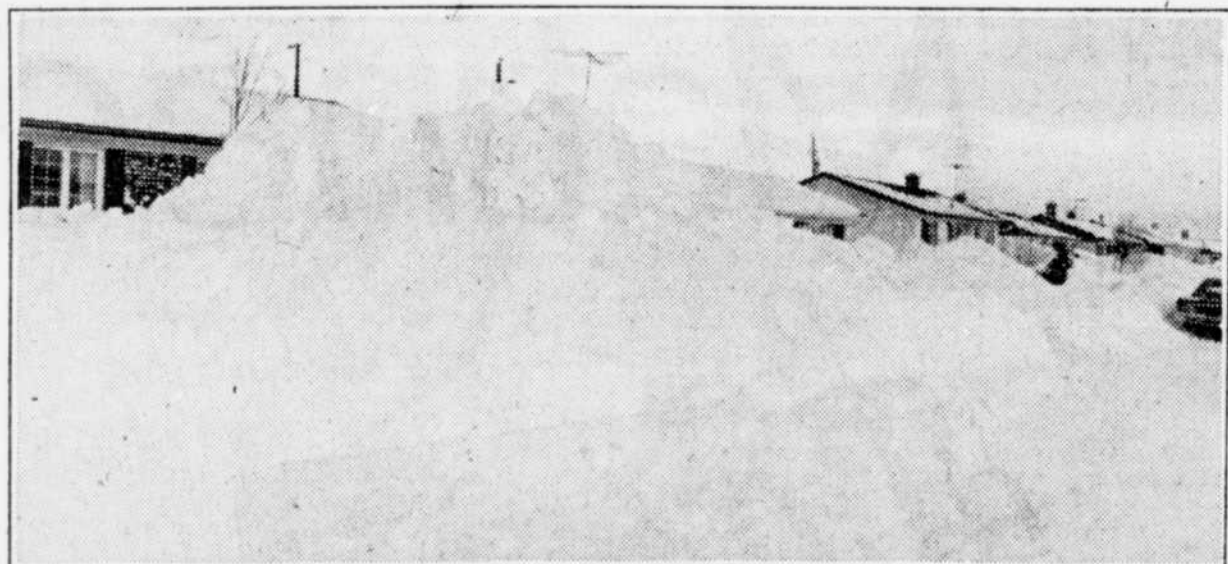
soixantaine de kilomètres, pour entreprendre la réparation et la remise en service de la voie ferrée à Cap Saint-Ignace.

Le travail des équipes d'entretien a toutefois été entravé par la tempête qui se poursuivait, hier, et des routes d'accès encore bloquées, à midi.

Dans les circonstances, les réparations n'ont finalement été terminées que dans l'après-midi, et la circulation ferroviaire n'a repris son cours normal qu'à 15h45.

Trains retardés

Les trois convois de passagers, qui ont encouru des retards allant de 13 à 16 heures, sont le Scotian, faisant le service entre Halifax et Montréal, qui a été immobilisé à Rivière-du-Loup, ainsi que deux trains qui avaient quitté Montréal en direction de la Gaspésie et des Maritimes, l'un la veille au soir, à 19h05, qui a été retenu à Saint-Charles de Bellechasse et l'autre, peu après minuit, qui a dû attendre à Montmagny.



Le Soleil, Gilles Lafond

De tels amoncellements de neige sont monnaie courante, depuis hier, dans la région de Québec. Le printemps est encore loin.

La prudence, première alliée des automobilistes québécois

par Lucien LATULIPPE

L'hiver n'est pas fini. Loin de là. La tempête de la dernière fin de semaine le rappelle aux automobilistes que la police tient à mettre en garde contre tout excès de confiance ou un laisser-aller dans le savoir-faire de la conduite en hiver, ce qui constitue le plus grand des dangers.

Le directeur de police de Québec rappelle aux habitants de la route que notre région est sujette au gel et au dégel successifs à ce temps-ci de l'année. La glace sous la neige est des plus sournoises.

Ainsi de plus grandes précau-

tions sont-elles à prendre. Il faut tenir une plus grande distance avec le véhicule qui précède et la vitesse doit être moindre que sur un pavé sec.

Six suggestions ont été émises par le comité du Conseil de sécurité nationale sur les risques de conduite en hiver.

1 — Il faut vérifier l'état des pneus. Un pneu usé a peu de traction dans la neige.

2 — Il est bon d'avoir à la portée de la main des chaînes robustes.

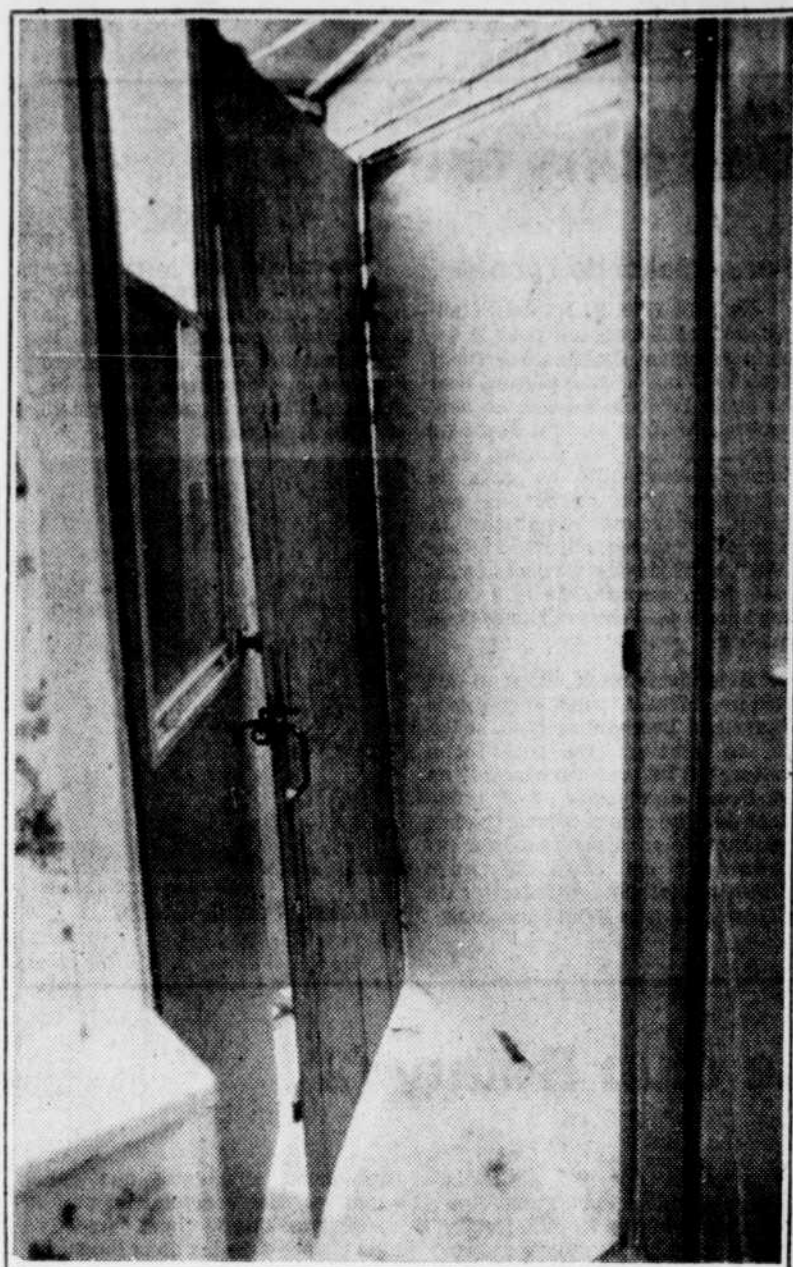
3 — En partant, on suggère de

vérifier l'état du pavé en accélérant et en freinant. Il faut réduire la vitesse en conséquence.

4 — Il est aussi à conseiller d'augmenter la distance avec le véhicule qui précède.

5 — Il est préférable de pomper les freins plutôt que d'appuyer à fond sur la pédale des freins.

6 — Il est essentiel de garder les vitres propres et libres de tout obstacle afin d'avoir une meilleure vision. Un bon lave-glace est utile, ainsi que des essuie-glace en bon état. Les phares doivent aussi être propres.



Le Soleil, Jean Vallières

Un mur de neige se trouvait derrière la porte de cette maison, à Bernières.

La Côte-Nord est frappée à son tour

par Gilles OUELLET

SEPT-ÎLES — La Côte-Nord a essuyé, hier, la tempête de neige qui s'est abattue sur le reste du Québec dimanche.

Les écoles, plusieurs bureaux, magasins et services publics, n'ont pas ouvert leurs portes, hier matin, en raison d'une abondante chute de neige, mais surtout à cause des vents violents qui ont balayé la région durant toute la journée. Des rafales atteignant les 105 km à l'heure ont été rapportées à Sept-Îles.

Des précipitations de 25 à 45 cm de neige furent signalées sur le territoire, principalement dans le secteur de Baie-Comeau et Haute-Rive déjà enterré sous la neige.

Le service aérien interrompu dimanche soir entre Québec et la Côte-Nord devrait reprendre aujourd'hui.

Quelque 50 des 65 policiers-pompiers de Sept-Îles ont été appelés à se rendre au travail, hier, soit pour combattre les flammes, soit pour se rendre sur les lieux d'accidents mineurs imputables surtout à l'état des routes.

Les différents corps de police rapportaient une perte de vie sur le territoire, hier. Plusieurs appels ont été lancés à la population pour ne sortir qu'en cas d'urgence.

Les services de météorologie se montraient moins généreux pour aujourd'hui, n'annonçant des précipitations de neige que de cinq à dix centimètres pour la Côte-Nord.



Le Soleil, Jean Vallières

Plus les bancs de neige sont hauts, plus c'est plaisant pour les enfants.

la rive sud

Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Michel · Saint-

Dans nos régions

De nouveau candidat libéral

VICTORIAVILLE — Défait lors de l'élection complémentaire fédérale qui s'était déroulée dans le comté de Lotbinière, le 16 octobre dernier, M. Jean-Guy Dubois sera encore le candidat officiel du Parti libéral dans cette circonscription lors des prochaines élections générales. Cette nomination a été confirmée par le ministre Marc Lalonde, responsable des candidatures. Au scrutin de l'automne dernier, Dubois s'était classé deuxième en recueillant 4,403 voix de moins que le créditiste Richard Janelle.

Congrès du PQ dans Lévis

LEVIS — La souveraineté-association sera le thème général des discussions au congrès du Parti québécois dans le comté de Lévis, le 24 février prochain, à la polyvalente de Lévis. Concernant la souveraineté, on examinera sa nature et ses applications et l'on citera des exemples d'associations d'États souverains, mentionne-t-on dans un communiqué émanant de l'association de comté. Au chapitre de l'association économique, on discutera notamment des formes générales d'association économique, de la libre circulation des marchandises, du mouvement des personnes, des mouvements de capitaux et de la monnaie.

\$1.8 million pour la voirie

RIMOUSKI — Le ministère des Transports du Québec doit investir plus de \$1.8 million dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, afin d'améliorer le réseau routier municipal. Tous ces travaux doivent être complétés durant les mois d'été, avant 1981, et ils seront financés à même un budget de \$12.7 million de l'ensemble du Québec pour diminuer le fardeau financier que représentent les travaux de voirie qui relèvent des municipalités. Dans le Bas-du-Fleuve, les subventions de cette année se chiffrent déjà à \$1.4 million. Il restera donc à verser \$371,000 au cours de 1980 et 1981. Pour l'ensemble de la province, le programme de cette année doit totaliser \$8.8 millions.

SOQUIP quitte la Gaspésie

GASPE — Il semble bien que la Société québécoise d'initiative pétrolière n'a pas l'intention de pousser plus loin ses travaux d'exploration, à Gaspé, après y avoir dépensé \$1.2 million. Les travaux se poursuivaient depuis cet été dans la région de Mont-Berchevaise. Selon les informations diffusées par la société d'État, la quantité de pétrole localisée à cet endroit ne justifie pas une mise en exploitation coûteuse pour le moment. Le matériel de forage sera donc démanté près de Bougainville où l'on poursuivra les travaux d'exploration.

Investissement pour la Coop de pêche

CARLETON — La Copérative des pêcheurs de Carleton doit bientôt conclure une entente commerciale avec un groupe d'investisseurs français et une société commerciale de Rougemont, selon les commentaires du gérant, M. Jean-Luc Poirier, lors de la dernière assemblée annuelle de l'organisme. La coopérative célèbre à cette occasion son 55e anniversaire de fondation. Le journaliste Pierre Provost, de Paspébiac, vient de publier l'histoire de ce groupe avec l'aide du ministère des Affaires culturelles du Québec. Le volume s'intitule "Contre vents et marées".

Inquiétudes dans le monde scolaire

THETFORD MINES — Dans une missive à l'adresse du ministère de l'Éducation, la Commission scolaire régionale de l'Amiante réclame le maintien de l'intégration du réseau des services de l'éducation aux adultes aux régionales. Cette démarche fait suite aux appréhensions des commissaires que le réseau tombe éventuellement sous la juridiction des cégeps. À l'appui de leur intervention, les commissaires soutiennent que les commissions scolaires régionales, contrairement aux cégeps, possèdent des ressources physiques et humaines couvrant l'ensemble du Québec.

Sans local communautaire

THETFORD MINES — Depuis les dernières Fêtes, la population du quartier Mitchell, à Thetford Mines, est privée du seul local communautaire qu'elle pouvait utiliser, suite à un bris dans l'installation de chauffage de l'école désaffectée Mitchell. La Commission scolaire de Thetford a déclaré que son budget ne lui permettait pas d'effectuer les réparations requises au coût de \$2,500. Elle a offert cependant de céder l'école au service municipal des loisirs pour le prix de \$1. La municipalité est sur le point de prendre une décision à ce sujet.

Construction à la baisse

VICTORIAVILLE — La ville de Victoriaville a émis 298 permis de construction d'une valeur de \$9,616,708 au cours de 1978, soit 51 de moins que l'année précédente, alors qu'elle avait accordé 459 permis représentant des investissements de \$9,616,708. Les secteurs résidentiel et commercial ont connu une baisse substantielle atteignant \$4,494,835 et \$1,456,960 respectivement, en comparaison de \$5,432,950 et \$1,963,065 en 1977. Heureusement, le secteur industriel et institutionnel a fait un bon bond important, passant à \$3,664,913 au regard de \$1,924,310 l'année précédente.

Ministre attendu

THETFORD MINES — La Caisse d'entraide économique de la région de l'Amiante sera l'hôte du ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, le jeudi 1er février prochain. Le ministre sera conférer à un dîner qui sera servi au club des Elans, à 18h30.

Demande de la Davie au gouvernement

Le rapport de la Société des traversiers doit être publié

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Il n'y a pas que les travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon qui sont actuellement en colère contre le gouvernement du Québec, qui vient d'octroyer le contrat de construction de deux traversiers à Marine Industrie de Sorel. Les propriétaires des chantiers Davie ont sommé, hier, ce gouvernement de rendre public un rapport préparé par la Société des traversiers et selon lequel Davie se voyait favorisée.

"La décision gouvernementale a été prise à l'encontre de la recommandation de la Société des traversiers du Québec, qui avait recommandé l'adjudication du contrat aux chantiers Davie Ltée et ce avec motifs à l'appui", a déclaré, hier, l'ingénieur Marcel Lafrance, vice-président à la production aux chantiers Davie.

Les dirigeants de Davie se sont en effet adressés directement au premier ministre René Lévesque ainsi qu'au ministre des Transports, M. Lucien Lessard, en même temps qu'au président et directeur général de la Société des traversiers, M. Marcel Latouche.

Autre étude demandée

Davie demande en effet de publier le rapport technique et de confier à un bureau de spécialistes compétents et indépendants l'étude comparative des deux propositions, à la lumière des besoins et indications mises de l'avant par les représentants de la Société des traversiers.

Protestation du député B. Goulet

(PC) — Le député unioniste de Bellechasse, Bertrand Goulet, s'est élevé hier contre l'octroi d'un contrat gouvernemental de près de \$10 millions à Marine Industries de Sorel.

Dans un communiqué, M. Goulet souligne que l'octroi de ce contrat est un "choix politique scandaleux".

Le contrat de \$10 millions prévoit la construction de deux traversiers pour effectuer la liaison entre Tadoussac et Baie-Ste-Catherine, sur la rivière Saguenay.

Le contrat a été accordé à Marine Industries de préférence à Davie Shipbuilding, de Lauzon, à la suite d'un appel d'offres. Le gouvernement économisera \$300,000 en choisissant le plus bas soumissionnaire, Marine Industries.

M. Goulet dénonce surtout le fait que la firme soreloise est propriété du gouvernement, par le biais de la Société générale de financement—SGF.

Il note que les difficultés d'emploi sont beaucoup plus grandes à la Davie de Lauzon, où la situation est critique, qu'à la Marine Industries, où l'usine fonctionne déjà à pleine capacité.

"Conscients de la valeur de notre proposition technique et du très bas coût soumis pour parfaire cette proposition, notre chantier a dépensé plus de \$150,000, depuis le dépôt de notre soumission, pour développer ce projet. Ceci fut fait pour être en mesure de rencontrer les échéanciers de livraison rapide que nous avions mis de l'avant et pour garder à nos services les cadres qui, autrement, auraient été mis à pied.

"Si un tel contrat échappe à la Davie, le chantier fera face à un niveau d'emploi d'au plus 400 ouvriers en juin et devra se défaire de nombreux cadres ouvrant dans le domaine technique d'ici quelques jours", ont déclaré les dirigeants du chantier naval de Lauzon, particulièrement dans la lettre adressée au premier ministre.

Plusieurs éléments

Davie allègue d'abord que, lorsque la Société des traversiers a demandé des soumissions publiées, non seulement pour la construction mais aussi pour la conception de ces navires, "il nous est alors apparu clair que le contrat serait alloué au chantier qui

proposerait le meilleur prix pour un navire qui rencontrerait le plus fidèlement possible les demandes de base écrites et expliquées par les représentants de ladite société.

"Or, nous affirmons que nous avons proposé un navire conforme aux exigences de notre client, qui a reconnu ce fait d'abord verbalement, puis dans son rapport soumis au gouvernement. Pour ce faire, notre chantier a dépensé plus de \$150,000. De plus, nous affirmons que le navire proposé par notre compétiteur est d'un calibre inférieur à notre proposition tant du côté capacité que stabilité et va à l'encontre des besoins exprimés et confirmés par les représentants de la STQ. Donc, pour considérer les prix comme critère de décision, le client doit donc donner une valeur juste et équitable aux différences techniques. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le comité d'experts pour arriver à sa proposition indiquant la préférence à la proposition des chantiers Davie de Lauzon."

Davie prétend en outre que le coût horaire pour les travaux additionnels était de \$1.35 moindre dans sa proposition. Enfin, sa troisième prétention est à l'effet que la livraison en 1979,

requis par la Société des traversiers et promise par les chantiers Davie, doit être considérée comme un autre élément positif pour Davie, "compte tenu des livraisons tardives proposées par notre compétiteur".

Ainsi, Davie demande non seulement la publication du rapport que des experts de la STQ ont déjà présenté au gouvernement, mais elle demande aussi qu'un organisme compétent et indépendant soit chargé de parfaire une étude complète de ce rapport et de tous les documents présentés avec les offres des deux compétiteurs et d'émettre enfin un rapport au ministre responsable.

Une étude semblable, pouvant être faite dans un temps assez court, selon Davie, permettra de confirmer ou d'infirmer le rapport déjà soumis au gouvernement et permettra aux ouvriers, cadres et administrateurs des chantiers Davie ou d'obtenir justice ou d'obtenir les données nécessaires qui leur permettront d'accepter une décision non favorable, a-t-il été clairement mentionné par Davie dans ses lettres adressées hier aux instances gouvernementales.

Les négociations échouent sur la question monétaire

par Gilles OUELLET

MURDOCHVILLE — La question des augmentations salariales demeure au cœur même du conflit de travail qui paralysait les mines de cuivre de Murdochville depuis le 17 octobre 1978.

Pendant que la compagnie Mines Noranda Ltée et le syndicat des métallos s'accusaient mutuellement d'avoir rompu, dimanche, les négociations engagées pour renouveler la convention collective des 1,200 travailleurs miniers de Murdochville, les deux parties se disent prêtes à reprendre les pourparlers moyennant une contre-proposition sur ce point précis.

Dans un communiqué diffusé tard dimanche, M. Renaud Huot, porte-parole de Mines Noranda, rappelant que les deux parties se sont rencontrées dimanche pour discuter des conditions salariales, affirme que "les négociations ont été rompues suite au maintien de la position de la partie syndicale depuis le 17 octobre 1978".

Selon M. Huot, la compagnie a présenté quatre propositions monétaires depuis le début des négociations sans que le syndicat fasse de contre-proposition. La compagnie "est toujours prête à considérer toute nouvelle contre-proposition de la part de la partie syndicale", conclut le communiqué.

Rejoint hier soir à Murdochville, le représentant des métallos dans ce dossier, M. Romain Marin, a affirmé au SOLEIL que la rupture était attribuable à la compagnie "qui refuse de reconnaître le besoin d'un rattrapage salarial pour les travailleurs miniers de Murdochville".

Les métallos formulent "une demande très ferme" de \$1.44 l'heure pour rattraper les pertes encourues à deux reprises par les normes de la Commission de lutte à l'inflation. Ce rattrapage permettrait aux syndiqués de Murdochville de rejoindre les salaires que versent déjà la compagnie Noranda à ses employés de la région de Montréal, a dit M. Marin.

En plus, M. Marin a confié hier soir que le syndicat demande des augmentations de \$0.75 l'heure par année pour un contrat de deux ans. Cette réclamation est discutable, selon le représentant des métallos.

En tout et par tout, sans parler de rattrapage, Mines Noranda Ltée a offert, le 10 janvier dernier, "des augmentations salariales se chiffrant à \$1.12 l'heure pour une entente collective de travail de deux ans se terminant le 31 décembre 1980", peut-on lire dans le communiqué publié dimanche soir.

Pour M. Marin, "cette offre ne vaut rien"; il a même dit craindre d'être "jeté à la porte" s'il s'avise de la soumettre à une assemblée générale des travailleurs miniers en grève.

Sous-traitance

Par ailleurs, les deux parties en sont venues à une entente, dimanche, sur la question de la sous-traitance, c'est-à-dire sur le travail confié à d'autres compagnies.

L'entente prévoit qu'aucun employé ne peut perdre son emploi en raison de l'octroi de travail à forfait. Des rencontres mensuelles seront tenues pour informer le syndicat sur le travail à forfait, et ce dernier pourra utiliser la procédure de grief et aller en arbitrage s'il n'est pas satisfait des explications patronales.

Cette question du travail à forfait, qui menace à la longue la sécurité d'emploi, était une priorité dans les négociations dans l'industrie du fer en 1978 sur la Côte-Nord.

Trois groupes

M. Marin a précisé hier que trois groupes de syndiqués sont en grève présentement à Murdochville: les mineurs de l'unité locale 6086 des métallos, les gardiens des barrières qui forment l'unité 8227 des métallos, et les employés de bureau qui se regroupent dans l'unité 8731.

Les deux premiers groupes ont déclenché la grève le 17 octobre pendant que les employés de bureau se joignaient au mouvement le 17 décembre.

D'après M. Marin, les trois groupes s'appuient dans cette lutte qui vise une amélioration générale des conditions de travail et de salaires.

C'est nous autres qui
avons les prix les plus
bas en ville OK... LA...

MODULES RECOUVERTS

SPECIAL

29⁹⁵

CHOIX DE COULEURS

CENTRE DU REMBOURREUR

QUEBEC
2090, boul. Ste-Anne, (Immeuble
ameublement Racine) 663-2961

LEVIS
55, rue Delisle —
833-7612

Facilités de paiement sur place et déléguées - CHARGEX, MASTER CHARGE



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

PROJET:
BOÎTES DE CARTON ONDULÉ
DOSSIER:
SP-198

Des soumissions pour la fourniture de boîtes de carton ondulé seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale), le 8 février 1979 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible gratuitement du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 13:00 heures aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905, rue Delorimier
Montréal, Qué.
H2K 3V9

CENTRE DE
DISTRIBUTION
DE MONTRÉAL
7500, rue Tellier
Montréal, Qué.
H1N 3N7

CENTRE DE
DISTRIBUTION
DE QUÉBEC
2900, rue Einstein
Ste-Foy, Qué.
G1K 7N3

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou corporations pouvant réaliser l'entière fabrication au Québec, en utilisant des matières premières québécoises, et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.

Appel d'offres

Gouvernement
du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Service général des Achats

Projet	Description	Livraison
8779	3,000 plantes vertes naturelles	Québec
8780	940 rouleaux de pellicule réfléchissante à structure lenticulaire.	Québec, Qué.
Ciôture des soumissions:	6 février 1979 à 15:00 heures	
8775	9,500 paires de pantalons	Montréal
8778	3,300 caisses de serviettes de papier 1,075 caisses de papier de toilette 260 caisses de gobelets coniques en papier	Différents endroits
Ciôture des soumissions:	7 février 1979 à 15:00 heures	

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement,
Bureau des Appels d'offres,
1155 rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec, Qué. G1R 4X8, tél.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général
Gaston Guimet

Ministère des Transports

Projet 1140-78-282 — Transport et entreposage de rubans magnétiques pour le service du traitement des données du ministère des Transports, le service s'effectuera entre le lieu d'entreposage et le 880 chemin Ste-Foy, Québec. Sorti admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$1,000.00 ou chèque certifié: \$500.00. La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie, Montréal, P.Q., H2M 1L5. La réception des soumissions est faite à 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Ciôture de la réception des soumissions à:

15:00 heures

le mardi, 13 février 1979.

Le sous-ministre
Hughes Morrisette

Charles · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur ·

Nouveau siège social pour la Caisse Les Etchemins

par Gilles PEPIN

SAINT-ROMUALD — La Caisse populaire Les Etchemins, à Saint-Romuald, regroupera ses opérations, le 30 janvier, dans un nouvel immeuble intégré au centre commercial Place Saint-Romuald, sur la rue principale de cette ville d'un peu plus de 10.000 habitants.

La décision prise il y a déjà quelques mois par les administrateurs de cette caisse populaire a résulté du fait que la succursale, qui se trouvait à Place Saint-Romuald, depuis quelques années, a pris une importance très considérable. 70 pour 100 des opérations au comptoir étaient effectuées à la succursale, l'hiver dernier, quand celle-ci fut détruite par un incendie qui a aussi ravagé tout le centre commercial, dont la construction a tout de suite été entreprise.

La Caisse populaire Les Etchemins n'a donc plus de succursale et elle n'en aura plus, puisqu'elle vient de vendre l'édifice qu'elle avait fait construire il y a une vingtaine d'années. Cet immeuble, situé sur la rue Commerciale, à l'angle de la rue de l'Eglise, a été vendu à un homme

d'affaires de Québec dont le but est d'en faire un édifice à bureaux.

Vingt-huit employés travaillent pour la Caisse Les Etchemins, dont l'actif est maintenant de \$2 millions. Lors de sa fondation, en 1940, cette caisse avait d'abord eu son local dans la maison du secrétaire-gérant fondateur, M. Maurice Daigle, avant de loger dans l'hôtel de ville. Le directeur actuel, M. Roland Daigle est le fils du fondateur.

Pour au moins 15 ans

Place Saint-Romuald constitue donc pour les administrateurs de la caisse populaire, l'endroit stratégique par excellence pour une activité bancaire. La caisse populaire y détient un bail de 15 ans, qu'elle trouve en effet plus avantageux qu'un droit de propriété en tenant compte des aspects fiscaux et financiers.

L'investissement est d'un demi-million de dollars pour la bâtisse, propriété de Dallaire et Frère Inc., alors que l'ameublement a coûté environ un quart de million; des investissements qui ont profité en très grande partie à des fournisseurs locaux, a affirmé hier M. Yves Genest, agent des

communications, un poste qui a été créé il n'y a que trois mois.

Le déménagement sera fait durant la fin de semaine du 26 janvier. Les services de spécialistes en déménagement bancaire ont été réservés, de façon à offrir toute la sécurité nécessaire au transport des valeurs.

Les nouveaux bureaux, beaucoup plus vastes que les anciens, soit d'une superficie d'au moins 10.000 pieds carrés, seront répartis sur deux étages. Les services au comptoir seront centralisés au rez-de-chaussée, alors que l'administration, le service de crédit, les plaques d'immatriculation et les communications prendront place à l'étage. Les locaux, comme le mobilier, sont de conception moderne et avant-gardiste.

Des appareils électroniques additionnels et des terminaux pour l'informatique ont été ajoutés dans le but de donner un service plus rapide au comptoir, qui aura désormais la possibilité de desservir douze personnes simultanément. Le service des guichets aux automobilistes sera également amélioré; un personnel et un terminal exclusif y sera consacré, a déclaré le président de la caisse, Me Paul-Eugène Robitaille.



Le nouveau siège social de la Caisse populaire Les Etchemins, à Saint-Romuald, à compter du 30 janvier.

Dans Portneuf

Nouveau président de la Chambre régionale

par Gérard ROCHETTE

(Collaboration spéciale)

SAINT-RAYMOND — La Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la région de Portneuf a un nouveau président en la per-

sonne de M. Fernand Lirette, de Saint-Raymond.

Celui-ci, qui occupait ce poste l'an dernier, a accepté de reprendre ses fonctions pour compléter le terme du président démissionnaire, M. Réginald Breton, de Pont-Rouge. On sait que celui-ci, à

la suite de profondes divergences d'opinion avec les membres du comité exécutif, tant sur le fonctionnement de l'organisme que sur les structures et le programme d'activités, a remis sa démission au début de décembre dernier.

M. Lirette, qui siégeait déjà

au conseil d'administration à titre d'ancien président, dirigera les destinées de la Chambre régionale jusqu'au prochain congrès en mai prochain.

Mentionnons que le départ de M. Breton ne s'est pas fait

sans commentaires, alors que certains membres du comité exécutif lui ont vivement reproché d'avoir dévié du mandat confié par le dernier congrès et de s'être servi de la presse pour émettre des commentaires et annoncer certaines décisions sans en aviser au préalable les mem-

bres de la direction. On a mentionné sur ce point la démission de M. Breton que le comité exécutif a apprise par la voix des journaux.

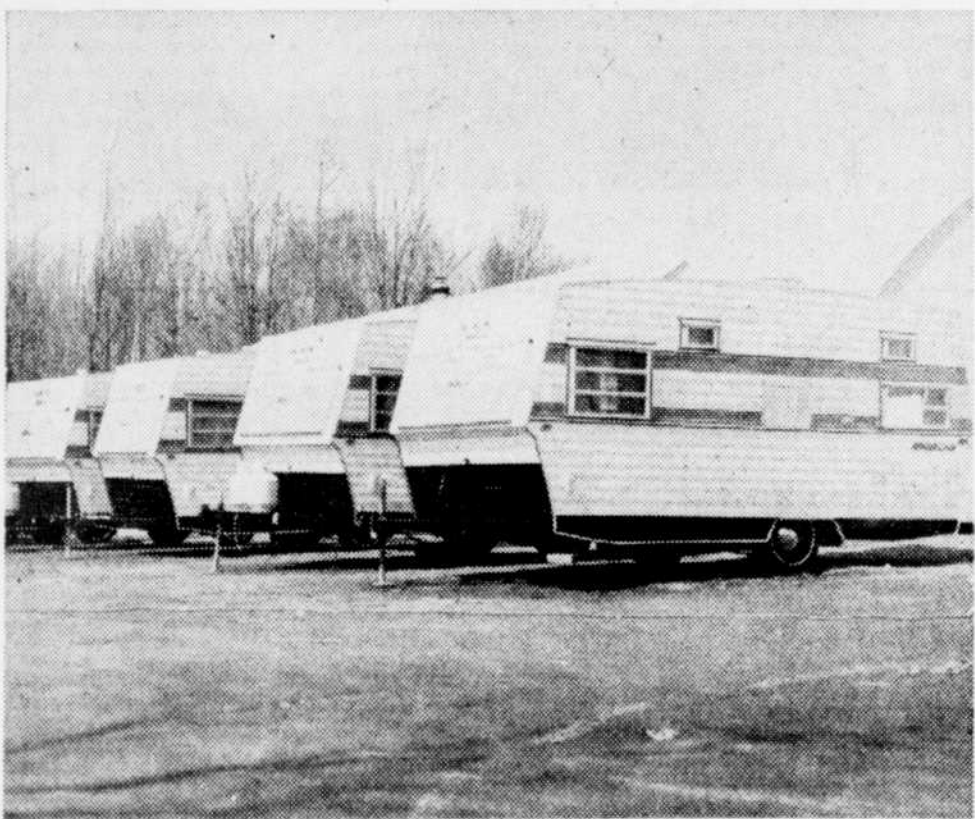
Ces quelques commentaires sur le départ du président, émis lors de l'assemblée en fin de semaine, ont toutefois été relégués au second plan alors que dès son remplacement il fut annoncé que d'ici les prochaines assemblées annuelles, la chambre limitera ses activités au comité du circuit touristique, à l'étude en marche sur le développement économique de Portneuf et à son orientation.

Portneuf a sa raison d'être et que les pouvoirs de cette dernière doivent être définis en fonction des chambres locales du territoire. Il a précisé qu'il y a des problèmes à régler au sein des organismes locaux et les dirigeants à ces niveaux doivent disposer du temps nécessaire pour les solutionner.

objectif que nous entreprenons une consultation auprès des chambres locales où les membres, au cours d'assemblées générales, étudieront l'orientation que devra prendre le mouvement Chambre de commerce au niveau du territoire."

Selon le président, un tel travail aboutira à la déposition de propositions fermes lors du congrès de mai prochain qui sera tenu uniquement sur l'orientation de l'organisme régional.

Fin d'une grève d'une semaine aux industries Appalaches de Thetford



La production des nouveaux modèles de roulottes Appalaches a repris, hier matin, après une courte grève.

THETFORD MINES — Le constructeur de roulottes de voyage et de maisons sectionnelles "Les Industries Appalaches Ltée", a repris ses activités, hier matin, après un arrêt de travail d'une semaine de ses quelque 135 employés syndiqués à la Centrale des syndicats démocratiques.

Ces derniers avaient débrayé pour appuyer leurs revendications en vue du renouvellement de leur contrat de travail.

Vendredi dernier, les employés avaient ratifié, par un vote majoritaire de 90 pour 100, l'entente de principe intervenue la veille entre leurs représentants et l'employeur. D'une durée de trois ans, l'accord prévoit des hausses salariales annuelles de 15, 12 et 3 pour 100. Les syndiqués ont obtenu également l'indexation de leurs revenus à la hausse du coût de la vie, ainsi que des améliorations au chapitre des vacances et des jours fériés payés.

Sur ce dernier point, le président Lirette a fait part à l'issue de l'assemblée du conseil exécutif qu'une vaste consultation sera entreprise auprès des chambres locales du territoire, afin que celles-ci étudient l'orientation de la régionale et déposent leurs propositions lors du congrès annuel prévu pour mai prochain.

M. Lirette s'est dit d'avis que la Chambre régionale de

dînez sans sortir!

Spaghetti et sauce à la viande à volonté... chez Eaton!

2.55

Tous les jeudis soir

Si vous êtes amateur de bons spaghetti avec sauce à la viande, venez chez Eaton vous régaler. Essayez ce délicieux repas et mangez-en tant que vous voudrez! Avec votre première portion de spaghetti et sauce à la viande vous avez aussi droit à un verre de vin rouge, une salade et un petit pain avec beurre. Venez donc vous délecter au prix spécial de 2.55 tous les jeudis soir au restaurant Eaton.

Eaton, La Vénérie, Place Ste-Foy (282)

EATON

COURS D'INITIATION AUX RELATIONS HUMAINES

(session d'hiver)

NOUS AVONS TOUS LE CHOIX ENTRE

1. Viser un but OU végéter
2. Entregent OU timidité
3. Confiance en soi OU peur
4. Esprit de décision OU indécision
5. Maîtrise de soi OU enervement
6. Succès OU échecs
7. Persuasion par la parole OU trac
8. Enthousiasme OU tristesse
9. Bonne conversation OU commérage
10. Attitudes positives OU complexes
11. Autosuggestion OU abandon aux circonstances
12. Culture personnelle OU ignorance
13. Vie familiale OU solitude
14. Leadership et travail d'équipe OU isolement
15. Améliorer sa personnalité OU demeurer médiocre
16. Bonheur OU malheur

CENTRE DE RELATIONS HUMAINES DE QUÉBEC INC.

Palais Montcalm, suite 220
Québec G1R 3P1

Permis de Culture Personnelle no: 669533

INSCRIPTION CETTE SEMAINE DE LUNDI À VENDREDI DE 14h À 18h

Nous prenons également les inscriptions pour le cours débutant le jeudi 18 janvier 1979.

POUR INFORMATION: TEL.: (JOUR) 692-3890 (SOIR) 524-1976

VENTE

SURPLUS D'INVENTAIRE D'APPAREILS ÉLECTRIQUES MODÈLES 1978-1979

DE MARQUES: McCLARY, MOFFAT, WHITE-WESTINGHOUSE, DANBY, HOOVER, HITACHI, KITCHEN-AID

LESSIVEUSES, SÈCHEUSES, AUTOMATIQUES, RÉFRIGÉRATEURS, CONGÉLATEURS, CUISINIÈRES ÉLECTRIQUES, POUR SECTEUR 110 ou 220 VOLTS, FOUR MICRO-ONDE, LAVE-VAISSELLE, ASPIREURS ÉLECTRIQUES, ETC.

TOUS LES PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES TELS QUE: CAFETIÈRES, OUVER-BOÎTES, GRILLE-PAIN, FERS À REPASSER, MÉLANGEURS, MIXETTES, SÈCHOIRS À CHEVEUX, GAUFRIERS, POÊLE HIBACHI ÉLECTRIQUE, COUTEAUX ÉLECTRIQUES, etc., etc., SONT OFFERTS AU PRIX COÛTANT ET MÊME CERTAINS ARTICLES EN DESSOUS DU PRIX COÛTANT.

VENEZ TÔT ET PROFITEZ DE CES AUBAINES

Facilités de paiement pour convenir à tous les budgets.

URCOLE

330, rue de la Couronne, Québec, Tél.: 529-3365

Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 21 heures, samedi jusqu'à 17 heures.

Société d'énergie de la Baie James

APPELS D'OFFRES

Aménagement de la Grande Rivière
Heure limite: 15h30, heure de Montréal
aux dates indiquées

MARDI LE 6 FÉVRIER 1979	MARDI LE 6 FÉVRIER 1979
SERJ 79-0064	SERJ 79-0068
54 CAMIONNETTES 4x4, D'UN P.B.V. DE 3410 KG	47 CAMIONNETTES 4x4, D'UN P.B.V. DE 3230 KG
GARANTIE DE SOUMISSION: \$14,000	GARANTIE DE SOUMISSION: \$14,000
PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: \$10	PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: \$10

MARDI LE 30 JANVIER 1979

SERJ 79-0067

4 GRUES HYDRAULIQUES 4x4, 1 DE 30 TONNES ET 3 DE 18 TONNES DE CAPACITÉ.

GARANTIE DE SOUMISSION: \$20,000

PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: \$10

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800 boul. Maisonneuve est
19e étage
Montréal, (Québec)
H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur principal établissement d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour renseignements: **A. ROUSSEAU**
tél.: 844-3741, poste 333 Directeur, Approvisionnement